

Canadian
Forces
College

Collège
des
Forces
Canadiennes



L'INTERVENTION DES NATIONS-UNIES EN RDC: UN SUCCÈS MITIGÉ MAIS UN MODÈLE SUR LEQUEL BÂTIR

Lieutenant-Colonel M. Gros-Jean

JCSP 37

Master of Defence Studies

Disclaimer

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of National Defence, 2011.

PCEMI 37

Maîtrise en études de la défense

Avertissement

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale, 2011.

**L'intervention des Nations-Unies en RDC:
un succès mitigé mais un modèle sur lequel bâtir**

Par Lcol M. Gros-Jean

26 avril 2010

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions, which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied, except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

Word Count: 16 613

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Compte de mots : 16 613

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	ii
Liste des figures	iii
Liste des tableaux	iii
Sommaire	iv
Remerciements	v
Introduction	1
Chapitres	
1. Un modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité	6
2. Historique et caractéristiques insurrectionnelles du problème d'insécurité en RDC	33
3. La MONUC : un succès mitigé mais un modèle dur lequel bâtir	49
4. Conclusion	78
Annexes	
Annexe A	82
Annexe B	84
Annexe C	86
Annexe D	89
Annexe E	91
Bibliographie	92

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – La trinité des aspects de la guerre de Clausewitz	16
Figure 2 – Modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité	24
Figure 3 – Représentation conceptuel de l'état de stabilité au Canada	26
Figure 4 – Représentation conceptuel de l'état de stabilité en Égypte	27
Figure 5 – Représentation conceptuel de l'état d'instabilité probable d'un État	29
Figure 6 – Carte de la RDC	34

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Cadre d'analyse du modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité	31
-----------------------------------------------------------------------------------	----

SOMMAIRE

La Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo vit le jour en 1999 et fut terminée en 2010 pour migrer vers une mission de «stabilisation ». Dans son existence, elle fut généralement étiquetée comme une entreprise inefficace voir même d'échec. Pourtant, la mission a bien connues des succès majeurs et elle a innové dans certains domaines. La prétention de ce mémoire est que les missions futures peuvent certainement s'en inspirer. Ainsi, l'auteur tente de démontrer que, malgré certaine faille majeure telles le manque de ressources allouées et de volonté politique, la MONUC, en tant qu'organisation dépendante des Nations Unies, représente malgré tout un modèle sur lequel bâtir.

Afin de d'effectuer l'analyse, l'auteur propose comme point de départ un modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité, qui a, en son centre la population avec ses revendications et sous entend une problématique, au pire des cas, insurrectionnelle. Le modèle comporte quatre dimensions de la sécurité et la stabilité : les dimensions politique, juridique, militaire et sociale. Pour opérationnaliser l'analyse basée sur le modèle, l'auteur utilise un cadre d'analyse relié et fondé sur le concept des centres de gravité. L'analyse de la performance ou des accomplissements de la MONUC se retrouve en lien avec son influence effective sur la population et est en regard aux quatre dimensions de la stabilité et la sécurité. Ce travail postule ainsi que si la MONUC a cherché à influencer positivement les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité en relation avec la population, elle était sur la bonne voie et elle constitue alors un exemple à suivre.

REMERCIEMENTS

Premièrement, j'aimerais remercier tous mes collègues du PCEMI 37 qui ont subi, par choix ou par inadvertance, mes explications de mon modèle conceptuel de la sécurité et la stabilité. Je les remercie de leurs commentaires constructifs. En particulier, je remercie quatre collègues pour leur collaboration particulière tout au long de du programme. Patrice Lemyre pour m'avoir dévoilé la « ligne rouge », Luc Gaudet pour m'avoir montré la « clé » académique, Martin Prud'homme pour notre conversation à l'Abbot et Mark Gasparotto pour son enthousiasme intellectuel et évidemment, ses commentaires toujours éclairés. Un autre remerciement particulier va à mon directeur de thèse, Dr Pierre Pahlavi pour son approche amicale, positive et professionnelle. Enfin, ma conjointe doit être remerciée spécialement pour sa compréhension et pour m'avoir « fourni » le temps pour compléter ce travail.

*Nous peuple des Nations Unies, résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, [...]*¹.
Charte des Nations Unies

Le préambule de la charte des Nations Unies reflète bien l'aversion des pays fondateurs de l'organisation pour les souffrances qu'ont causées les deux grandes guerres mondiales. Cependant, malgré ces vœux pieux, les Nations Unies se sont révélées en général peu efficaces à prévenir la souffrance en particulier sur le continent africain. L'exemple du génocide rwandais vient alors immédiatement en tête de même que ses répercussions sur la République démocratique du Congo (RDC). En effet, couplés à leurs conséquences humanitaires, les conflits en RDC auraient depuis 1998 fait plus de cinq million de victimes²! C'est sans surprise que la « deuxième guerre du Congo », qui impliqua plusieurs acteurs régionaux et internationaux, a parfois été qualifiée de « première guerre mondiale africaine »³. Pour la majorité des gens, surtout en occident, l'ampleur des ces conflits est chose distante. Cependant, le problème n'est pas tant le caractère endémique des conflits qui secouent le continent africain que les proportions

Afin de fournir au lecteur un certain contexte, il est bon de mentionner d'emblé que l'auteur a été déployé au sein de la MONUC en tant qu'Officier de liaison en chef auprès des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) de août 2008 à juillet 2009. Dans le cadre de ses fonctions, il a rencontré et travaillé avec plusieurs officiers de haut rang des FARDC de même que participé à la planification des opérations conjointes (FARDC et MONUC).

¹ Charte des Nations Unies, préambule.

² International Rescue Committee, *Measuring Mortality in the Democratic Republic of Congo*, 2007. Aussi voir: Denis M. Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War », *International Peacekeeping* 14, n° 2 (avril 2007), p. 215.

³ Colette Braeckman, « Guerre sans vainqueurs en République démocratique du Congo », *Le Monde diplomatique*; accessible à <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/04/BRAECKMAN/15007>, consulté le 4 février 2011.

dramatiques qu'elles peuvent prendre et les ramifications imprévisibles qu'elles peuvent avoir au niveau international. C'est dans ce contexte et celui des « indicibles souffrances » de la population de la RDC que les Nations Unies s'y sont impliquées.

L'implication des Nations Unies en force en République Démocratique du Congo ne date pas d'aujourd'hui. Dans les années 60, les Nations Unies avaient établi l'ONUC (Opérations des Nations Unies au Congo) qui avait pour mandat de superviser le retrait des forces belges et de porter assistance au gouvernement congolais avec le maintien de l'ordre et la sécurité⁴. La mission eut pour fait d'arme la suppression de la rébellion au Katanga⁵, le tout, en pleine crise qui mena à l'assassinat de Patrice Lumumba, alors premier ministre de la toute nouvelle république. L'assassinat de Lumumba marqua l'arrivée au pouvoir de Mobutu, un tyran à la solde de la CIA et de la Sûreté belge⁶. En 1996, quelque temps après les événements génocidaires au Rwanda, Mobutu était forcé de céder le pouvoir au profit de Laurent-Désiré Kabila, au terme de ce qui fut identifié comme la première guerre du Congo. Deux ans plus tard, la deuxième guerre du Congo éclate et se résout avec l'accord de Lusaka qui ouvre la voie pour le retour en scène des Nations Unies avec l'établissement de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, mieux connue pour son acronyme français; la MONUC.

⁴ UN ONUC site, <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/onuc.htm>, consulté le 4 fév 2011.

⁵ Le Katanga est une des onze provinces de la République démocratique du Congo située au sud-est du pays.

⁶ Alain Fogue Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire* (Paris: L'Harmattan, 2008), p. 149.

Afin de marquer la nouvelle phase atteinte par la RDC dans son cheminement et pour satisfaire le désir de ses dirigeants, la MONUC fut terminée le 28 mai 2010 pour migrer vers une mission de « stabilisation ». La nouvelle mission, la MONUSCO, a donc pris la relève avec les mêmes acteurs, la même structure mais avec un nouveau mandat modifié. La MONUC **étant terminée**, que doit-on déduire de sa performance et de ses accomplissements? C'est à cette question que ce mémoire de recherche tentera de répondre. Question controversée s'il en est, la performance de la MONUC et des Nations Unies au Congo est généralement décriée par les analystes, les universitaires et même par les praticiens qui ont vécu l'action du terrain. Pourtant, l'aventure n'est pas un échec total. La mission a bien connu des succès majeurs et elle a innové dans certains domaines. Les missions futures peuvent certainement s'en inspirer. Ce mémoire tentera donc de démontrer que, malgré certaines failles, la MONUC, en tant qu'organisation dépendante des Nations Unies, représente malgré tout un modèle sur lequel bâtir.

L'analyse sera fixée dans le temps soit entre 1999-2010 et centrée sur la l'intervention des NU en RDC à travers la MONUC. L'auteur propose d'analyser la performance ou les accomplissements de la MONUC en se basant sur un modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité. Le modèle détient une base double tirée de la théorie de guerre insurrectionnelle et de la célèbre trinité des aspects de la guerre de Clausewitz. **Il possède en son centre la population et ses revendications et, sous entend une problématique qui est au pire des cas, insurrectionnelle.** Les éléments dynamiques du modèle seront basés sur les quatre dimensions de la stabilité et la sécurité;

les dimensions politique, juridique, militaire et sociale. Le modèle et le cadre d'analyse qui en découle seront présentés plus en détail au chapitre premier. L'auteur postule que si la MONUC a cherché à influencer positivement les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité du modèle en relation avec la population, elle était sur la bonne voie et elle constitue alors un exemple à suivre. Toutefois, le bémol est que, faute de moyens et de volonté politique, le succès n'a pas été retentissant. L'historique du travail de la MONUC et de son évolution a été étudié de même que les résolutions du Conseil de Sécurité, certaines études des Nations Unies, la doctrine canadienne et américaine contre insurrectionnelle et autres ouvrages et documents académiques. Entres autres, le livre de Séverine Autesserre, *The Trouble with Congo*, le livre d'Alain Fogue Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire* et le rapport du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité par Xavier Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable*, ont été utilisés.

Ce mémoire de recherche est divisé en quatre chapitres. Au premier chapitre, l'auteur proposera un modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité; de celui-ci l'auteur en tirera un cadre d'analyse qui sera appliqué pour évaluer les actions de la MONUC et tester l'hypothèse exposée plus haut. Le deuxième chapitre définira, ce qui représente le pire des cas, le contexte « insurrectionnel » de la problématique dans lequel l'intervention des Nations Unies à travers la MONUC s'est effectuée. C'est-à-dire, le contexte où l'autorité de l'État s'est retrouvée mise au défi. Ce chapitre servira de pivot en démontrant que l'aspect « population » se retrouvait bien au centre de la problématique ce qui permettra de démontrer l'applicabilité du modèle conceptuel et du

cadre d'analyse proposé. Le troisième chapitre, utilisera le cadre d'analyse présenté précédemment pour démontrer que les Nations Unies et la MONUC ont cherché à influencer positivement toutes les dimensions de la stabilité et sécurité du cadre d'analyse sans toutefois y obtenir le succès tant espéré en raison, notamment, de l'absence de moyens adéquats pour remplir cette mission. Le quatrième et dernier chapitre servira de conclusion et incorporera quelques recommandations stratégiques qui découlent de l'ensemble de l'étude.

CHAPITRE 1

UN MODÈLE CONCEPTUEL POUR LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ

*La guerre est d'une importance vitale pour l'État*⁷.
Sun Tzu

Comme premier précepte, Sun Tzu mettait l'emphasis sur l'importance que représente le conflit pour un État. Les déboires de la RDC représentent bien ce précepte tant elle fut malmenée par les guerres et l'instabilité interne. Particulièrement, sa survie en dépendait lors de la deuxième guerre du Congo. C'est suivant cette guerre que les Nations Unies et la MONUC s'impliquèrent afin de veiller à la restauration de la sécurité et la stabilité. Cependant, l'intervention se fit dans une logique erronée. Elle présupposait que les conflits étaient essentiellement résolus, or, les conflits n'ont jamais cessé durant toute la durée de vie de la MONUC⁸. En effet, comme nous verrons au chapitre 2, plusieurs « conflits endémiques » eurent lieu entre 1999 et 2010 et leurs acteurs conduisirent essentiellement des insurrections. En d'autres termes, leurs actions visaient un changement politique et le moyen d'en venir à leur fin était l'utilisation de la violence contre l'autorité de l'État, c'est-à-dire la guerre. Avant de voir comment la MONUC s'est adaptée à ces conditions, il nous faut établir un cadre d'analyse qui nous permettra d'en faire l'évaluation. Le but de ce premier chapitre est donc d'établir ce cadre d'analyse en partant d'un modèle conceptuel. L'auteur propose donc un modèle comportant quatre dimensions (les éléments dynamiques) représentant la sécurité et la

⁷ Sun Tzu, *L'Art De La Guerre (French Edition)* (Édition électronique: Édition Kindle, 2010), loc 17.

⁸ Séverine Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding* (Etats-Unis: Cambridge University Press, 2010), p. 102.

stabilité (politique, militaire, juridique et sociale). Le modèle a pour point de départ les fondements de la guerre insurrectionnelle, les définitions de sécurité et stabilité étatique ainsi que la trinité de Clausewitz sur la nature de la guerre.

Ce chapitre est divisé en cinq sections qui guideront le lecteur dans l'élaboration du modèle conceptuel proposé. Afin de bien établir la problématique d'un pays en déroute tel la RDC, la première section postulera qu'au pire cas elle est principalement de nature insurrectionnelle ce qui représente un désir de changement politique. En fin de compte, cela symbolise la compétition pour l'allégeance de la population pour garantir la légitimité. Par conséquent, cet élément sera considéré comme la base du modèle. La deuxième partie, cerner les notions de base pour la sécurité et stabilité étatique en s'attaquant aux définitions des termes utilisés. En troisième section, le lien avec les trois aspects de la guerre de Clausewitz sera établi. De plus, leur pertinence en tant qu'élément à considérer pour la sécurité et stabilité étatique sera démontrée. La quatrième section cherchera à définir les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité (politique, militaire, juridique et sociale) qui seront utilisées dans le modèle comme éléments d'influence sur la population. En final le modèle conceptuel sera présenté et expliqué de même, un cadre d'analyse en sera extrait. Ce dernier nous permettra d'analyser les accomplissements de la MONUC afin de démontrer l'influence qu'elle avait sur les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité.

1.1 LE CARACTÈRE INSURRECTIONNEL DE LA PROBLÉMATIQUE

*La guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens*⁹
Carl von Clausewitz

Cette section postule que dans une opération de maintien de la paix, la problématique principale demeure centrée sur l'allégeance de la population; c'est-à-dire qu'elle est reliée, dans le pire des cas, au caractère insurrectionnel des acteurs qui cherchent à s'opposer à l'autorité de l'État en place. Par exemple, les cas de l'Afghanistan, Soudan et Somalie peuvent être probants. Pour la RDC, le caractère insurrectionnel des acteurs sera démontré plus en détail au chapitre 2 ce qui permettra de valider l'utilisation du modèle pour la RDC et ensuite de l'appliquer à la MONUC. Pour encadrer notre modèle, voyons maintenant ce que la théorie nous enseigne.

La doctrine des forces terrestres canadiennes définit l'insurrection comme faisant partie de la grande catégorie des «activités irrégulières» celles-ci étant définies comme: « les comportements mettant au défi l'autorité de l'État et qui visent à effectuer ou prévenir le changement à travers l'utilisation illégale de la violence (ou sa menace) et qui est conduit par des forces non-régulières, des groupes ou des individus motivés par une idéologie [...] [traduction libre]»¹⁰. De plus, la doctrine établit qu'une insurrection « [...] vise un effet politique, c'est-à-dire un désir de changement ou de réorganisation des

⁹ Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, trad. Denise Naville (Paris: Les Éditions de Minuit, 1955), p.67.

¹⁰ Ministère de la Défense nationale, B-GL-323-004/FP-003, *Counter-Insurgency Operations* (Ottawa : MDN Canada, 2008), p. 1-1.

affaires [de l'État] [traduction libre] »¹¹. La doctrine américaine aborde aussi dans le même sens en affirmant que « [d]ans tout les cas [d'insurrection], le but des insurgés est de forcer un changement politique c'est ainsi que toute actions militaires se retrouvent être de nature secondaire et subordonnée au but [traduction libre] »¹². Dans *Counterinsurgency Lessons from Malaya and Vietnam : Learning to Eat Soup with a Knife*, John Nagl mentionne que « [l]orsque la fondation politique et économique d'un mouvement de guérilla est inexistante, il n'y a pas de guérilla [traduction libre] »¹³. Ici, Nagl rajoute la dimension économique qui est toutefois couplée à la fondation politique du mouvement de guérilla ou de l'insurrection. C'est ainsi que nous en venons à une définition global qui a en son « centre » pour caractéristique principale l'objectif de changement politique: « [l'insurrection est] une compétition impliquant au moins un mouvement non-étatique qui utilise la violence et autres moyens contre une autorité établie pour atteindre un changement politique [traduction libre] »¹⁴. Donc, dans son essence, une insurrection vise un changement politique.

Ici, l'élément de « changement politique » que vise l'insurrection est très important. Il renvoie à la notion « d'insatisfaction » de la population ou d'une partie de

¹¹ *Ibid.*

¹² Headquarters Department of the Army, FM 3-24, *Counterinsurgency*, (Washington: Headquarters Department of the Army, 2006), p. 1-5.

¹³ John A. Nagl, *Counterinsurgency Lessons from Malaya and Vietnam : Learning to Eat Soup with a Knife*, éd. électronique Kindle (États-Unis: Praeger Publishers, 2002), loc. 457.

¹⁴ Ministère de la Défense nationale, B-GL-323-004/FP-003, *Counter-Insurgency Operations...*, p. 1-2.

celle-ci, qui est représentée par ses « revendications ». Cette « insatisfaction » et ces « revendications » peuvent être réelles ou inventées. C'est ainsi que les mouvements insurrectionnels entrent en compétition avec l'autorité de l'État pour l'allégeance active ou passive de la population face à son « insatisfaction » et ses « revendications »¹⁵. En d'autres termes, c'est une compétition pour la légitimité. En s'élevant comme champion des revendications de la population, un mouvement insurrectionnel aura alors d'avantage de chance de réussir. Comme l'insurrection vise un changement politique et qu'elle est en compétition pour l'allégeance de la population, le problème ne peut donc pas être résolu seulement et simplement militairement. En conséquence, considérant que la population est au centre de l'enjeu, d'autres sources du pouvoir étatique devraient être mises en œuvre pour espérer une résolution favorable au problème insurrectionnel. Ainsi, les dimensions politique, militaire, juridique et sociale que représente l'autorité de l'État doivent tous être influencées pour une résolution du conflit, soit d'un côté, ou l'autre¹⁶. D'autres caractéristiques insurrectionnelles telle la recherche de soutien externe¹⁷, seront discutées lors de l'analyse de différents groupes armés en RDC au chapitre suivant. Passons maintenant aux définitions des termes sécurité et stabilité afin de cerner les notions de base qui seront utiles pour l'élaboration du modèle proposé.

1.2 DÉFINITIONS DE SÉCURITÉ ET STABILITÉ

¹⁵ Voir la description de Nagl de la stratégie de Mao dans John A. Nagl, *Counterinsurgency Lessons from Malaya and Vietnam : Learning to Eat Soup with a Knife...*, Loc 365-429.

¹⁶ Alain Fogue Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 80.

¹⁷ Headquarters Department of the Army, FM 3-24, *Counterinsurgency...*, p. 1-13.

*Deux craintes doivent occuper un prince: l'intérieur de ses États et la conduite de ses sujets sont de l'une; le dehors et les desseins des puissances environnantes sont celui de l'autre*¹⁸.

Nicolas Machiavel

Avec cette citation, Machiavel énonce la préoccupation de base pour la sécurité et la stabilité étatique. Maintenant, avant d'aller plus loin dans la description de l'élaboration du modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité, il nous faut définir ces termes.

Premièrement, le terme sécurité pourrait être simplement défini comme étant l'absence de menace. Ce serait donc « [l']état de quelqu'un ou de quelque chose qui est à l'abri du danger »¹⁹. Toutefois, lorsque nous pensons en termes de sécurité étatique, cette façon de voir la sécurité est utopique. En effet, aucun État ne pourrait affirmer vivre dans une condition « d'absence absolu de menace » interne ou externe. Pensons aux menaces à la sécurité que représentent la simple criminalité ou bien celles des catastrophes naturelles et notre définition devient inutile dans la pratique. David Baldwin, dans son essai, *The Concept of Security*, bâtit sur la célèbre définition de sécurité de Wolfers et offre la suivante : la sécurité représente « une probabilité faible d'atteinte aux valeurs acquises [traduction libre] »²⁰. Enfin, cette définition est plus utile et pourrait même servir de critère d'évaluation où les probabilités d'occurrence de la

¹⁸ Nicolas Machiavel, *La Prince (French Edition)* (Édition électronique: Édition Kindle, 1532), loc1147.

¹⁹ GDT, accessible à http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp; Internet; consulté le 21 février 2011.

²⁰ David A. Baldwin, « The Concept of Security », *Review of International Studies*, 23, 5–26 (2007), p. 13.

menace appliquées à la protection des valeurs acquises permettent d'étendre le concept de sécurité et de le rendre pratique. Les valeurs que l'État doit protéger peuvent alors être de diverse nature (physique, morale, économique, idéologique etc...). Baldwin donne comme exemple la mise en place d'un code du bâtiment dans le but de diminuer les probabilités d'écroulement des infrastructures (perte de valeur) en cas de tremblement de terre²¹. L'État, assure ainsi la «sécurité» sans toutefois éliminer la «menace». Dans ce contexte, un autre exemple pourrait être celui d'un État qui s'équipe d'une force militaire crédible pour diminuer la probabilité d'une attaque d'un voisin belligérant. Ainsi, les exemples précédents mettent en évidence le fait que la sécurité au sens large, repose sur deux piliers : la sécurité interne et la sécurité externe ou celle aux frontières²². « Il [en] revient [alors] à tout État de la garantir »²³ et ce, au nom de sa population. C'est la raison pour laquelle, par exemple, que dans la *Stratégie de défense le Canada d'abord*, le gouvernement canadien justifie son investissement en qualifiant les Forces canadiennes comme une « [...] institution essentielle à la sécurité de la population [...] »²⁴. De ce point de vu, nous pouvons dire que la population possède intrinsèquement une attente envers l'État pour le maintien de sa sécurité. Un État qui ne tiendrait pas compte de cette attente ou aspiration, s'exposerait à être contesté et risquerait donc l'instabilité. Nous

²¹ David A. Baldwin, « The Concept of Security », *Review of International Studies*, 23, 5–26 (2007), p. 13.

²² Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 75.

²³ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 75.

²⁴ Ministère de la Défense nationale, *Stratégie de Défense, le Canada d'abord* (Ottawa : MDN Canada, 2008), p. 5.

concevons alors dans le concret que les termes « sécurité » et « stabilité » vont de pair. De plus, la population semble être au centre des préoccupations relatives à la sécurité et la stabilité. Cette affirmation rejoint ce que Sévérine Auteserre appelle l'approche « bottom-up » où l'influence positive sur les revendications locales de la population représentent une des clefs maîtresses dans la quête de sécurité et la stabilité²⁵. Pour la RDC, l'incapacité et l'incompétence de l'État face aux aspirations et revendications de la population ont dans les faits, favorisé l'insécurité et l'instabilité²⁶.

Ceci nous amène à définir plus en détail la stabilité. Ici, nous entendons par stabilité, la stabilité étatique ou mieux la stabilité politique. Or, Tedom fournit l'explication qu'en Afrique, la stabilité politique est perçue différemment qu'en Occident. Pour l'Occident, elle est fonction de la longévité du maintien au pouvoir des dirigeants africains. Pour les dirigeants africains, c'est plutôt « [...] la capacité du régime en place à contrôler l'espace politique national et la société civile »²⁷. Le mot-clé ici, est le « contrôle » qui implique la domination sans partage de l'espace sociopolitique, un partage qui ne souffre aucune forme de contestation. Nous pourrions en dire autant pour d'autres régimes. Les exemples actuels de la Tunisie, l'Égypte et la Lybie en font foi²⁸. Ainsi, cette vision empêcherait toute contestation pacifique d'où le recours fréquent aux

²⁵ Auteserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*,..., p. 127-178.

²⁶ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*..., p. 35-115.

²⁷ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*..., p. 85.

²⁸ Stratfor Global Intelligence, accessible à <http://www.stratfor.com/>; Internet; consulté le 21 février 2011.

armes par la « population »²⁹ pour faire valoir leurs revendications et forcer le changement.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'éléments, sous forme de précepte, sont mis de l'avant pour la sécurité et la stabilité: 1) que la sécurité et la stabilité vont de pair, 2) que la population devrait être au centre des préoccupations sécuritaires et 3) que des structures et institutions viables qui se préoccupent des revendications de la population peuvent mener à la stabilité politique. Ces trois éléments s'apparentent ou se retrouvent dans la célèbre trinité de Clausewitz des aspects de la guerre (*la population, le militaire et le gouvernement*). La prochaine section fera le lien théorique avec la trinité de Clausewitz et les notions de sécurité et stabilité.

1.3 CLAUSEWITZ ET LES ASPECTS DE LA GUERRE

Pour Clausewitz, la guerre possède trois aspects ou tendances: la haine et l'animosité, le jeu des probabilités et du hasard et sa nature subordonnée à l'instrument de la politique³⁰. Clausewitz explique que le premier de ces aspects concerne la *population*, le deuxième le commandant et son armée (aspect *militaire*) et le troisième le *gouvernement*³¹. C'est la célèbre trinité de Clausewitz où « [...] la relation intrinsèque

²⁹ Ici l'auteur entend par « population » celle qui est représentée par consentement ou non, par des groupes violents/armées s'opposant à l'autorité de l'État.

³⁰ Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, trad. Denise Naville (Paris: Les Éditions de Minuit, 1955), p. 69.

³¹ Clausewitz, *De la guerre...*, p. 69.

entre ces trois aspects définit la nature de la guerre [traduction libre]»³². Cette description nous amène évidemment à voir cette trinité comme un triangle (figure 1) ou les trois aspects qui définissant la nature de la guerre s'influencent mutuellement. La description semble présupposer que chacun des aspects possèdent une importance égale par rapport aux autres. Clausewitz précise toutefois que les trois aspects «[...] sont profondément enracinés dans la nature [de la guerre], tout en variant en grandeur »³³. C'est ainsi que la figure 1 ne suffit pas dans la représentation graphique de la nature de la guerre puisqu'elle doit varier selon la « grandeur » de l'influence de chacun des aspects. La représentation devrait donc comporter des éléments dynamiques. Dans *Masters of War*, Michael Handel, tente d'améliorer la représentation en utilisant un diagramme vectoriel mais, elle devient non-intuitive et peu accessible pour les gens non initiés à ce genre d'analyse³⁴. Nonobstant, les trois aspects de la nature de la guerre de Clausewitz sont généralement admis comme universels par les spécialistes. Ainsi, à priori, les aspects *population, gouvernement et militaire* devraient être des facteurs important dans tout les cas de guerre et par extrapolation, dans tout les cas de mission de soutien à la paix tel que la MONUC.

³² Michael I. Handel, *Masters of War: Classical Strategic Thought*, 3e ed. (États-Unis: Frank Cass, 2001), p. 103.

³³ Clausewitz, *De la guerre...*, p. 69.

³⁴ Handel, *Masters of War: Classical Strategic Thought...*, p. 105.

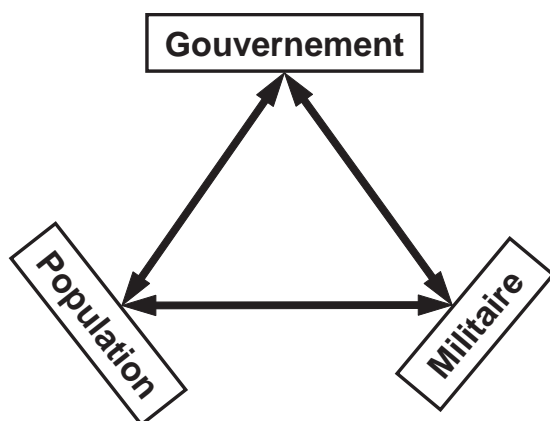


Figure 1 – La trinité des aspects de la guerre de Clausewitz

Source : Michael I. Handel, *Masters of War: Classical Strategic Thought*, 3e ed. (États-Unis: Frank Cass, 2001), p. 110.

Malgré la conclusion du paragraphe précédant, intuitivement, le modèle de Clausewitz semble quelque peu abstrait et de peu d'utilité pour décrire suffisamment les interactions complexes nécessaires pour atteindre la sécurité et la stabilité. Une des difficultés reste dans l'identification de l'importance relative des trois aspects entre eux pour une situation donnée. Cela soulève une question pour le cas présentement étudié : est-ce que les efforts de la RDC, de la communauté internationale et de la MONUC devaient se concentrer sur la *population*, le *gouvernement* ou bien le *militaire*? Est-ce que les trois aspects ont la même importance considérant la situation? Ces questions nous amènent à chercher à tenter de préciser le modèle de Clausewitz.

Si nous prenons pour acquis qu'entre 1999 et 2010 en RDC, les conflits (la guerre) n'ont pas cessés, les stratégies d'intervention devraient nécessairement s'attaquer à influencer les trois aspects de Clausewitz pour espérer obtenir la sécurité et la stabilité. Nous pouvons alors affirmer que les aspects de la trinité clausewitzienne pourraient être utilisés comme éléments de base pour évaluer la pertinence de l'approche adoptée par les

Nations Unies pour résoudre les problèmes de sécurité et stabilité. Dans ce contexte, c'est ainsi que l'aspect *population* renvoie à aux notions d'allégeance et d'influence envers l'État et d'influence envers l'aspect *militaire*. L'aspect *gouvernement* renvoie alors à la notion d'autorité de l'État comme telle. C'est-à-dire, par exemple, sa capacité d'étendre ses organes comme l'administration de la justice et sa capacité de traiter et de faire sienne les revendications de sa population. Pour l'aspect *militaire*, les notions de monopolisation dans l'application de la violence au nom de l'État, et d'influence et subordination aux objectifs du *gouvernement* sont alors mises de l'avant. Toutes ces notions devraient donc se retrouver dans un modèle « clausewitzien » précisé.

1.4 LES QUATRE DIMENSIONS POUR LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ

Considérant le caractère insurrectionnel de la problématique dans laquelle se retrouve souvent une mission de soutien à la paix, l'auteur propose ici de préciser le modèle de Clausewitz en utilisant les quatre dimensions pour la sécurité et la stabilité qu'Alain Fogue Tedom énonce dans son ouvrage, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*. Les quatre dimensions sous-entendent toutes qu'elles exercent une influence légitime auprès de la population et elles sont : politique, militaire, juridique et sociale³⁵. Le lien avec la trinité de Clausewitz est évident pour la dimension *militaire* mais peut-être moins pour les autres dimensions. La dimension sociale est d'avantage reliée à la *population*, toutefois les dimensions politique et juridique lui sont

³⁵ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 80-84.

aussi liées mais, elles demeurent davantage du ressort de l'aspect *gouvernement*. C'est ainsi que dans le cas où le conflit est de nature plus irrégulier, l'aspect *gouvernement* de Clausewitz se scinde en quelque sorte en deux. En conséquence, au lieu d'une trinité, nous obtenons un quatuor d'éléments (les dimensions) qui dans le cas où la problématique demeure au pire cas de nature insurrectionnelle, ont en commun la recherche de légitimité; le tout sur l'interface commune que constitue la « population ». Le quatuor sous-entend alors ainsi la trinité de Clausewitz. Rappelons que Clausewitz s'est employé dans *De la guerre*, à définir la guerre conventionnelle (État contre État) d'un point vu purement théorique. Il est donc normal d'adapter sa vision en tenant compte du caractère fortement sociopolitique d'un conflit plus irrégulier. La prochaine section définira chacune des dimensions de la sécurité et de la stabilité en plus amples détails.

1.4.1 La dimension politique

Plusieurs notions entrent en jeu avec la dimension politique de la sécurité et la stabilité. En premier lieu, nous entendons par « politique » les actions internes et externes du gouvernement qui visent et contribuent à la sécurité et la stabilité. La dimension politique est donc du ressort principal du gouvernement en place. Ainsi, les notions de légitimité et d'imputabilité du gouvernement envers sa population sont à la base de la sécurité sous la dimension politique. La population est alors au centre de cette dimension et c'est en garantissant l'ordre et l'exercice des libertés sociales et individuelles qu'un gouvernement influence positivement la sécurité et la stabilité. Pour

Tedom, l'atteinte de la sécurité est « [...] l'aboutissement d'un processus de persuasion [...] entre gouvernants et gouvernés »³⁶. Dans une situation instable où des acteurs s'insurgent, le gouvernement se retrouve alors en compétition pour l'allégeance de la population.

1.4.2 La dimension juridique

La dimension juridique est intimement liée à dimension politique car c'est cette dernière qui lui confère son pouvoir. Réciproquement, le juridique confère la légitimité légale à la dimension politique. En Afrique, et certainement ailleurs, la vision sécuritaire est souvent « [...] réduite à une vision militaire et policière [...] »³⁷ de nature coercitive. Si nous tenons compte seulement de l'effet stabilisateur de cette vision, elle n'est pas fautive en soi. Une force militaire ou policière utilisant la coercition comme moyen pour stabiliser une situation peut en venir à ses fins. Toutefois, cette vision possède le défaut simpliste de passer outre les revendications de la population et ses besoins en matière de justice. Lorsque la population n'obtient pas « la justice » et que l'impunité demeure omniprésente, les risques liés à l'instabilité augmentent³⁸. Une fois encore, la population se retrouve au centre de la question. En conséquence, c'est l'influence positive des institutions du système judiciaire (les services de police judiciaire et les tribunaux) qui contribue à la sécurité et la stabilité. C'est le principe de « l'État de droit » qui est une exigence première dans la quête vers l'absence de menace interne pour la

³⁶ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 81.

population³⁹.

1.4.3 La dimension militaire

Tout comme pour la dimension juridique, la dimension militaire de la sécurité et la stabilité est intimement reliée à celle de la politique mais aussi aux autres. Nous entendons par la dimension militaire l'aptitude de l'État d'utiliser la force⁴⁰. Ainsi, dans son idéal, la menace ou l'usage de la force militaire ou policière, « [...] ne doit être que le prolongement de la volonté des représentants politiques [...] »⁴¹ de contrer toute menace et de favoriser la paix. La force militaire et policière doit donc, sous cet aspect, être préparée à utiliser la violence au nom de l'État pour contrer toute menace externe mais aussi, elle doit être préparée à s'employer au rétablissement de l'ordre interne dans le respect des libertés de la population et des lois. Couplé à la dimension juridique et sociale, le respect des lois dans l'utilisation de la force militaire et/ou policière devient alors un élément critique qui permet de maintenir l'assentiment de population et la

³⁷ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 81.

³⁸ International Refugee Rights Initiative and Social Science Research Council, *Who Belongs Where? Conflict, Displacement, Land and Identity in North Kivu, Democratic Republic of Congo*, Citizenship and Displacement in the Great Lakes Region, Working Paper No.3 (Edition électronique: mars 2010), p. 3.

³⁹ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 82.

⁴⁰ Notons que, comme nous parlons de monopolisation de la violence, dans ce mémoire l'aspect *militaire* inclut toutes applications de la violence au nom de l'État; ce qui inclut les opérations policières en soutien à la sécurité e.g. anti-émeute et sécurité de périmètre. À différencier des actions policières reliées à l'aspect *juridique* e.g. les enquêtes, arrestations et mises en accusation.

⁴¹ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 82.

crédibilité de l'action, le tout favorise ainsi la stabilité et, en fin de compte la sécurité.

1.4.4. La dimension sociale

La dimension sociale est apparentée à la notion de « paix et justice sociale ».

D'emblé, de la même façon que pour les trois dimensions présentées précédemment, la population se retrouve alors au cœur de l'enjeu. Ce sont les « [...] privations diverses des populations, conséquences de la mauvaise gouvernance des régimes au pouvoir, [qui] sont un ressort pour les violences politiques »⁴². Sous cette dimension, le bien être de la population est donc une clé de la stabilité et de la création d'un environnement sécuritaire propice à la prospérité économique. Or, les gouvernants devraient s'employer à bâtir et préserver un accès égal aux différents services gouvernementaux (santé, justice, éducation, etc...) de même, ils devraient s'assurer d'une juste répartition des richesses entre les différents groupes qui composent la société. Ces actions favoriseraient ainsi la sécurité et la stabilité en assurant « la paix et la justice sociale ».

Nous constatons que les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité ont tous en commun un élément que Clausewitz avait aussi identifié dans sa trinité: la population. Tel qu'énoncé plus haut, dans le cas général où la problématique demeure de nature insurrectionnelle, les dimensions de la sécurité et la stabilité ont toutes en commun la

⁴² Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 82.

recherche de légitimité et ont pour interface commune l'aspect « population ». Ainsi, l'influence croisée de chacune des dimensions sur la population favorise donc la sécurité et la stabilité. Par conséquent toute entreprise qui vise la sécurité et la stabilité doit nécessairement porter ses actions sur chacun d'eux. En quelque sorte cela s'apparente à l'approche « pangouvernementale » ou globale dans les missions de sécurité et stabilité lancées par le Canada. En effet, dans ces cas, on tente d'influencer toutes les sphères du pouvoir étatique et sociopolitique afin de favoriser la sécurité et la stabilité et une paix durable. Par exemple, l'implication du Canada en Afghanistan se fait selon cette approche où plusieurs instruments du pouvoir étatique et autres capacités sont mis à contribution tels le Ministère de la défense, le Ministère des affaires étrangères et du commerce international, l'Agence de développement du Canada et la Gendarmerie royale du Canada⁴³. Considérant les sections précédentes, la prochaine section présentera le modèle conceptuel proposé.

⁴³ Robert T. Ritchie, «Stabilization in the Afghanistan Counter-Insurgency: Assessing the Comprehensive approach in the Kandahar province», (Toronto: travail rédigé dans le cadre du Cours de commandement et d'état-major, Collège des Forces canadiennes, 2010), p. 2.

1.5 UN MODÈLE CONCEPTUEL POUR LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ

Il ne peut y avoir de gouvernement sans armée, d'armée sans argent, d'argent sans prospérité, et de prospérité sans justice et une administration efficace [traduction libre]⁴⁴.
Ibn Qutaybah

Le caractère englobant de la citation d'Ibn Qutaybah illustre bien le caractère que doit prendre notre modèle. Le modèle conceptuel utilise donc les concepts et définitions élaborés dans les sections précédentes et à pour but, dans ce mémoire, d'être utilisé comme base pour un cadre d'analyse afin d'analyser les accomplissements de la MONUC. La figure 2 est une représentation graphique tridimensionnelle du modèle. Les quatre dimensions de la sécurité et de la stabilité y sont représentées par les boules bleu, orange, verte et rouge. Chacune des dimensions reposent sur un plan (la plaque) qui représente la population avec ses revendications et ses insatisfactions. Les dimensions (les boules) possèdent deux caractéristiques: elles peuvent être positionnées le long de la ligne qui relie le coin du plan au centre du plan et elles peuvent varier en grosseur. La grosseur représentant « le poids » relatif; c'est-à-dire l'influence en rapport aux autres dimensions. Plus une dimension se rapproche du centre, plus elle influence positivement les revendications de la population. Plus on s'en éloigne moins l'influence est positive. Le plan, ou la plaque « population », repose elle-même sur un socle situé au centre au point d'équilibre. La « stabilité » de la plaque sur son socle représente alors une situation

⁴⁴ Ibn Qutaybah tel que cité dans The Economist Online, « A war of money as well as bullets », accessible à <http://www.economist.com/node/11402695>; Internet; consulté le 6 mars 2011.

de « sécurité et stabilité ».

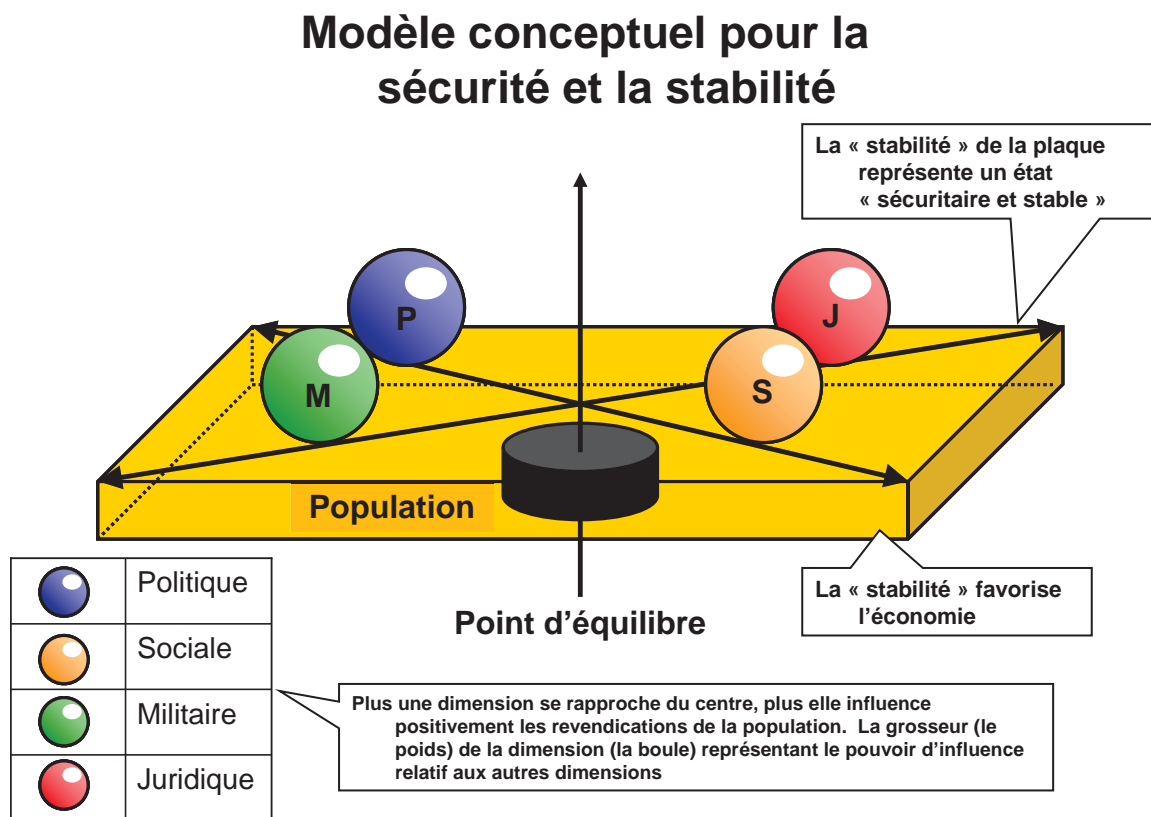


Figure 2 – Modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité

Le modèle, étant de nature générique, il pourrait s'appliquer à d'autres situations. Par exemple, la figure 3 pourrait représenter un état de stabilité et sécurité pour le Canada. Les dimensions politique, sociale et juridique étant près du centre, ils influencent positivement les revendications de la population ce qui favorise la sécurité et la stabilité. Ils ont aussi une influence plus grande de par leur « poids » en rapport au militaire. La dimension militaire quant à elle, influence peu la population et ses revendications et possède peu d'influence relative par rapport aux autres dimensions. Dans le cas du Canada, la dimension militaire est donc située plus à l'extrémité de la plaque; sa distance du centre contrebalance les trois autres dimensions situées près du

centre obtenant ainsi la stabilité du plan « population ». Un autre exemple pourrait être concocté pour le cas de l'Égypte au moment de la chute de Moubarak⁴⁵. La figure 4 représente l'état de sécurité et stabilité obtenu suivant la démission de Moubarak par la prise en charge des affaires de l'État par les militaires égyptiens⁴⁶. Toute suite, nous constatons le poids ou la grosseur de la dimension militaire située près du centre de gravité. Cela représente une grande influence positive sur la population et ses revendications. Dans le cas de l'Égypte, la dimension politique (i.e. le pouvoir politique détenu par le gouvernement en place) a été essentiellement poussée aux limites tellement son influence sur les revendications de la population étaient peu positive. La dimension justice est supposée avoir peu d'influence positive sur la population mais posséderait, tel que représenté une influence moyenne par rapport aux autres. Pour la dimension sociale, elle se retrouve plus forte et plus prêt du centre qu'avant la crise. Le tout donnant ainsi, tel que représenté, un état de stabilité dans le modèle.

⁴⁵ AFP, « Thousands rally in Egypt to urge new government », accessible à http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hnREfu7HG_mbW-79R4s9x3f_SuVg?docId=CNG.f9f82e4f5d521c057b12f83ab9cdd858.c71, Internet; consulté le 28 février 2011.

⁴⁶ Voice of America News, « Egypt's Military Takes Charge Facing Demands for Democratization », accessible à <http://www.voanews.com/english/news/middle-east/Egypt-Military-Takes-Charge-Facing-Demands-for-Democratization-116031009.html>, Internet; consulté le 28 février 2011.

Représentation conceptuel de l'état de stabilité au Canada

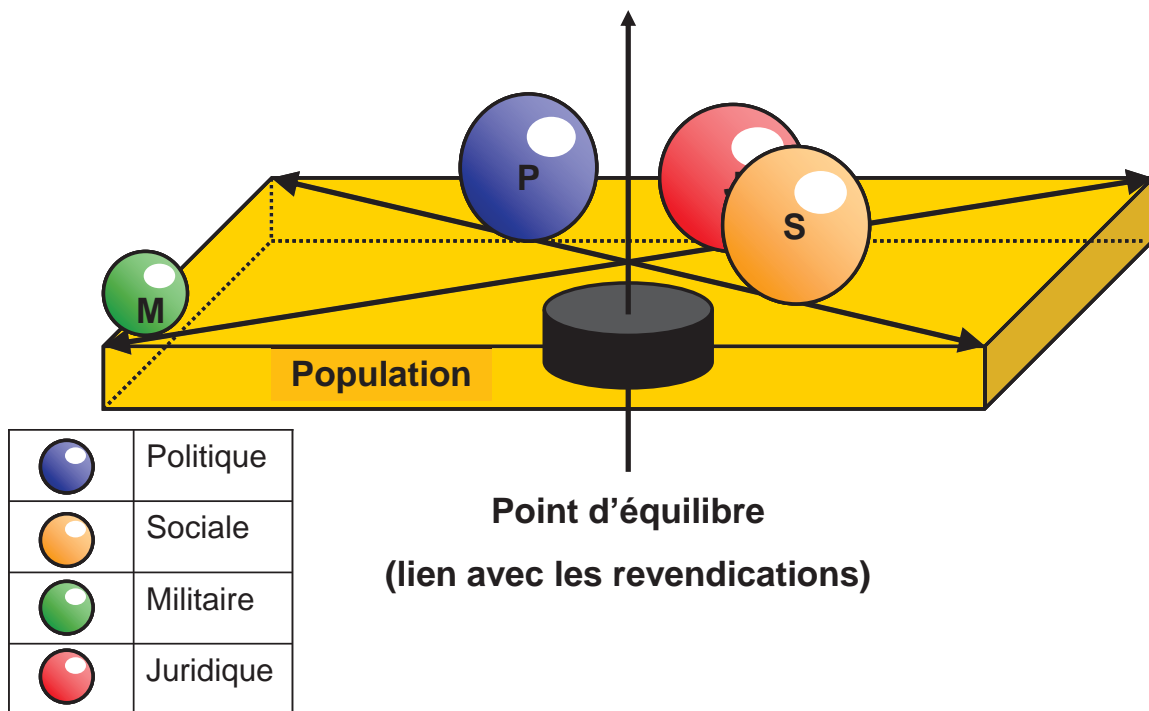


Figure 3 – Représentation conceptuel de l'état de stabilité au Canada

Représentation conceptuel de l'état de stabilité en Égypte

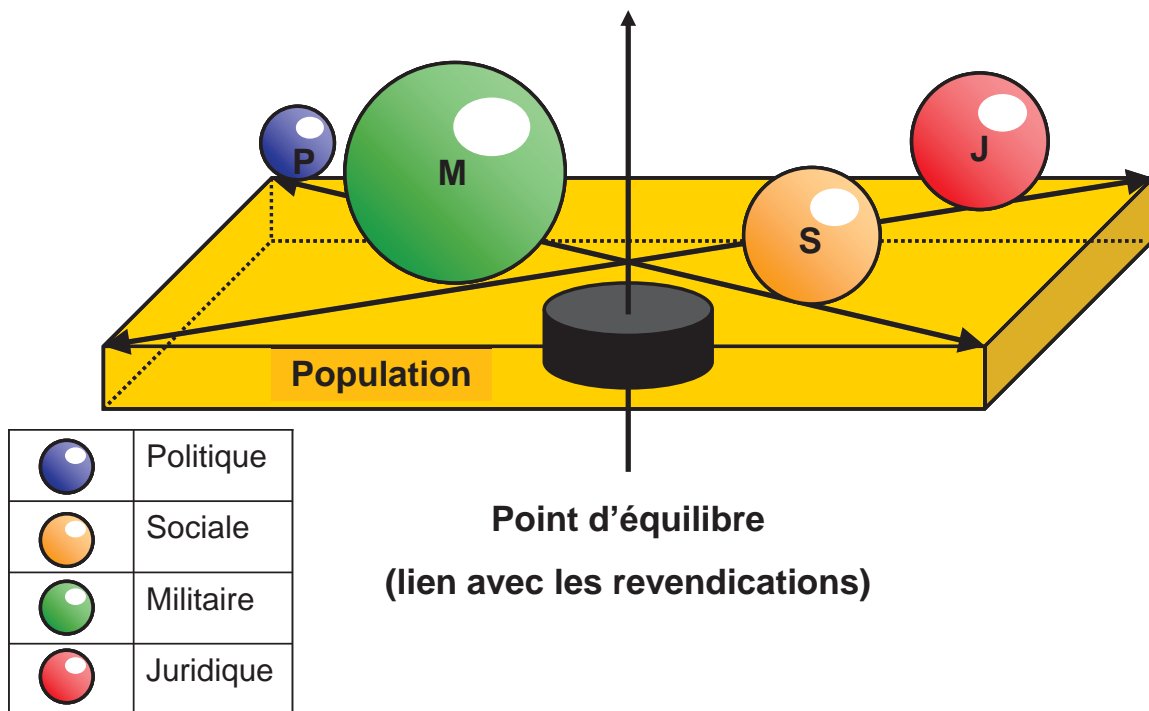


Figure 4 – Représentation conceptuel de l'état de stabilité en Égypte

De plus, le modèle pourrait probablement être utilisé comme outil de prédiction pour la sécurité et la stabilité étatique dans la mesure où les indicateurs de stabilité et d'instabilité seraient extrapolés de façon suffisamment fiable. À titre d'exemple, à la figure 5, un pays où la dimension politique serait évaluée comme de grande influence en rapport aux autres dimensions mais qui n'influencerait pas adéquatement (ou avec grande positivité) les revendications de la population, risquerait l'instabilité qui favoriserait alors l'insécurité. Le cas de l'Égypte d'avant la démission de Moubarak pourrait peut-être représenter tel quel. À l'inverse, le cas du Maroc est intéressant. Dans un effort afin d'éviter le même sort que l'Égypte, le roi Mohammed VI cherchait, au moment d'écrire

ces lignes, activement à apaiser les revendications de la population en promettant des réformes constitutionnelles afin de « [...] fournir aux jeunes gens une certaine liberté politique et des opportunités de succès économiques [traduction libre] »⁴⁷. Suivant notre modèle, nous pourrions dire qu'en influençant positivement les revendications de la population, le roi Mohammed VI « rapproche » la dimension politique vers le centre du modèle stabilisant la situation au pays. Davantage de recherche pourrait probablement en arriver à des résultats prédictifs satisfaisants. Toutefois, ce n'est pas le but premier de ce mémoire.

⁴⁷ Jennifer Rubin, « Two choices in the Middle East: Libya and Morocco », Washington Post : Right Turn (blog), accessible à http://www.washingtonpost.com/blogs/right-turn/post/two-choices-in-the-middle-east-libya-and-morocco/2011/03/04/ABT2WHS_blog.html; Internet; consulté le 14 mars 2011.

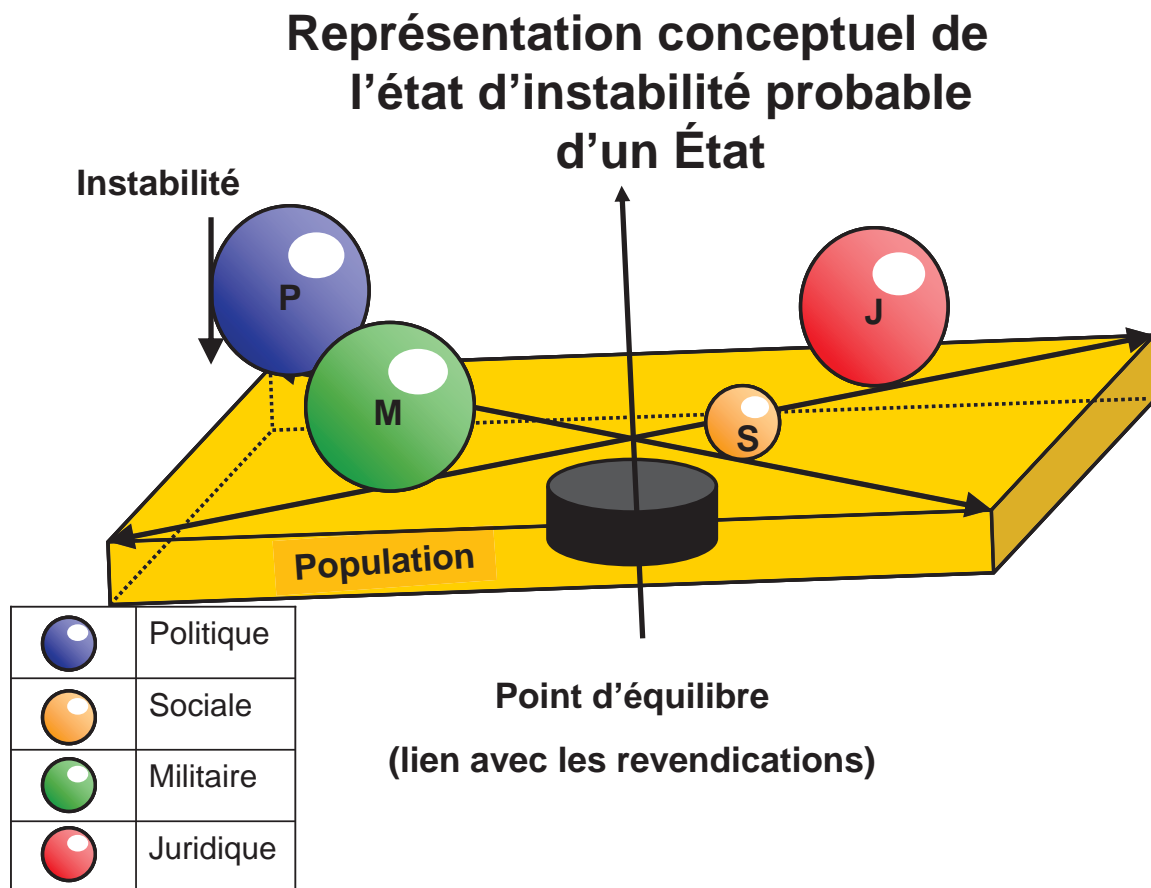


Figure 5 – Représentation conceptuel de l'état d'instabilité probable d'un État

1.6 LE CADRE D'ANALYSE

Le modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité ayant été présenté, il reste à l'opérationnaliser en un cadre d'analyse pratique qui permettra de juger de la performance de la MONUC. En s'inspirant des ouvrages de Strange, Iron et Eikmeier sur les centres de gravité, il est possible d'élaborer un cadre d'analyse spécifique pour notre modèle⁴⁸. Au préalable, il convient cependant de définir la notion capitale de centre de

⁴⁸ Joe Strange et Richard Iron, « Understanding centers of gravity and critical vulnerabilities » (2004) et Dale C. Eikmeier, « Center of Gravity Analysis », Military Review (juillet-août 2004).

gravité. Simplement, un centre de gravité est « [...] une source de puissance »⁴⁹. Les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité peuvent alors être considérées comme tel car elles représentent des « [...] source[s] de puissance qui créent des forces ou des aptitudes critiques qui permettent à une entité d’agir ou accomplir une tâche ou un but [traduction libre]»⁵⁰. C’est ainsi que nous entendons visionner le quatuor de la sécurité et la stabilité. Idéalement, les dimensions se retrouvent en lien directe avec l’identification des « aptitudes critiques » qu’une mission en soutien à la paix doit posséder.

Mais pour que ces « aptitudes critiques » puissent réellement influencer le plan « population » de notre modèle, ils requièrent certaines capacités. Ainsi, les « capacités requises » se définissent comme étant « [...] des conditions essentielles ou bien, des ressources et moyens qui, une fois appliqués, opérationnalisent pleinement une aptitude critique [traduction libre]»⁵¹. Les deux termes « aptitudes critiques» et « capacités requises » sont au cœur du cadre d’analyse appliqué au modèle conceptuel proposé. Par exemple, en soutien à la dimension sociale, nous pouvons identifier qu’une mission donnée doit posséder «l’aptitude critique» de communiquer avec la population afin de faire comprendre la raison d’être de son déploiement et faire preuve de transparence.

⁴⁹ Dale C. Eikmeier, « Center of Gravity Analysis »..., p. 2.

⁵⁰ Dale C. Eikmeier, « Center of Gravity Analysis »..., p. 2.

⁵¹ Joe Strange, *Centers of Gravity & Critical Vulnerabilities* (Quantico, VA: U.S. Marine Corps Association, 1996), p. 93-96. tel que cité dans Dale C. Eikmeier, « Center of Gravity Analysis »..., p. 3.

Ainsi et selon la situation, la « capacité requise identifiée » pourrait être que la mission doit créer et opérer un service d'affaire publique et se doter de stations radio. Ce faisant, « l'aptitude critique identifiée » devient alors opérationnalisée. Comme la population est au centre de notre modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité, l'appréciation se fait alors en évaluant les effets conséquents sur elle, des « capacités réelles déployées » et ceux-ci, en comparaison aux « capacités requises identifiées » qui, elles, découlent des « aptitudes critiques identifiées »⁵². Par conséquent, nous pouvons élaborer un cadre d'analyse des accomplissements d'une mission donnée en lien avec les dimensions de la sécurité et la stabilité (voir tableau 1).

Tableau 1 – Cadre d'analyse du modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité

Dimensions (source de puissance)	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
Politique				
Juridique				
Militaire				
Sociale				

En final de ce chapitre, il faut retenir que le modèle proposé sous-entend une problématique, au pire cas, de nature insurrectionnelle et qu'il a pour point de départ la trinité clausewitzienne et le quatuor des dimensions de la sécurité et la stabilité.

L'identification de la problématique et l'élaboration subséquente du modèle, ont permis

⁵² Dans le cas de la MONUC, principalement, les « aptitudes critiques identifiées » proviennent des résolutions du Conseil de Sécurité de l'O.N.U et des rapports du Secrétaire général. C'est la direction stratégique. Quant aux « capacités requises identifiées », elles proviennent, des rapports du Secrétaire général mais aussi de la MONUC elle-même qui suggère parfois de nouvelles façons de faire.

de faire ressortir les principaux paramètres d'un conflit à forte teneur politique où l'allégeance de la population est une clef maîtresse pour l'obtention de légitimité des acteurs dirigeants. Le modèle conceptuel de la stabilité et la sécurité sera appliqué aux actions de la MONUC au chapitre 3 à l'aide du cadre d'analyse élaboré à la section précédente. Le cadre d'analyse sera rempli en révisant toutes les résolutions du Conseil de Sécurité et tous les rapports du Secrétaire générale des Nations Unies pour la durée de vie de la MONUC. En ajout, d'autres documents et rapports serviront aussi de références. Rappelons que l'auteur cherche à démontrer que la MONUC et les Nations Unies ont adopté une approche valide tenant compte de toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité mais que par faute de moyens n'ont pas réussi à mettre en œuvre les conditions pour une paix durable. Afin de bien analyser la performance de la MONUC il nous faut s'assurer de bien définir la problématique de base afin de valider l'utilisation du cadre d'analyse tiré de notre modèle conceptuel. Le prochain chapitre traitera donc des caractéristiques insurrectionnelles de la problématique d'insécurité en RDC.

CHAPITRE 2

HISTORIQUE ET CARACTÉRISTIQUES INSURRECTIONNELLES DU PROBLÈME D'INSÉCURITÉ EN RDC

Le but de ce chapitre est de définir plus en détail la source du problème d'insécurité en RDC pour la période étudiée (1999-2010). Le chapitre 1, postulait que dans une opération du maintien de la paix, telle que celle effectuée par les Nations Unies en RDC, la problématique principale demeure centrée sur l'allégeance de la population face à l'État; c'est-à-dire qu'elle est reliée au caractère insurrectionnel des acteurs qui recherchent la légitimité et le changement politique à travers le soutien de la population. Afin d'orienter le lecteur, un bref historique du contexte de l'implication de la MONUC en RDC sera offert pour par la suite, tenter de démontrer que la problématique en RDC comportait plusieurs caractéristiques insurrectionnelles ce qui est à la base du cadre d'analyse proposée discuté au chapitre précédant.

République démocratique du Congo

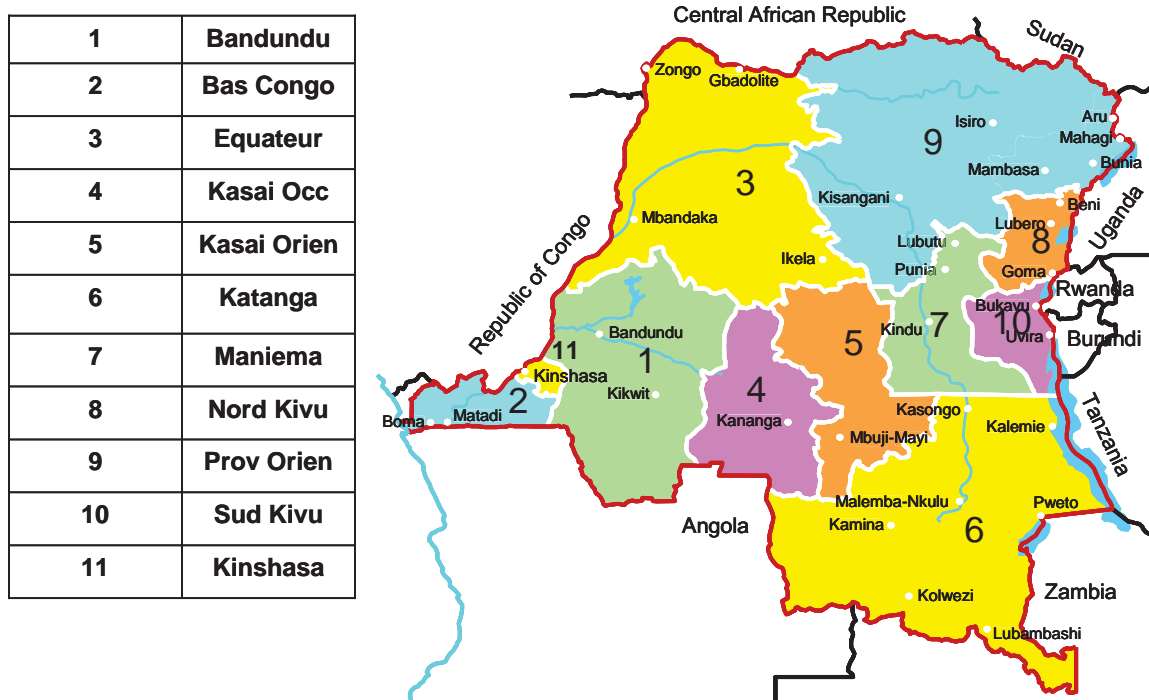


Figure 6 – Carte de la RDC

Source : Présentation PowerPoint du briefing normalisé de l'Officier de liaison en chef de la MONUC auprès des Forces armées de la RDC (Kinshasa : Chief LO FARDC, 2009).

2.1 LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE ET HISTORIQUE GÉNÉRAL

La RDC est un pays sub-saharien située à peu près au milieu du continent africain entourée de neuf pays voisins plus ou moins hostiles (voir figure 2)⁵³. Elle possède une

⁵³ Les pays voisins de la RDC et la longueur de leur frontière sont: l'Angola (2,511 km), le Burundi (233 km), la République Centre-africaine (1,577 km), la République du Congo (2,410 km), le Rwanda (217 km), le Sudan (628 km), la Tanzanie (459 km), l'Ouganda (765 km) et la Zambie (1,930 km). Données tirées de: CIA - the World Factbook, accessible à <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cg.html>; Internet: consulté le 8 février 2011.

population de plus de 70 millions et un taux de croissance de plus de 3% et sa géographie est d'une beauté et diversité rare⁵⁴. Le pays s'étend sur plus de deux millions de kilomètres carrés⁵⁵ et Kinshasa, la capitale, ne peut en revendiquer le contrôle intégral. Superposée à la province du Québec, la RDC la couvrirait en entier. À cette situation géographique s'ajoute un énorme potentiel en matière de ressources naturelles qui fait l'envie de ses voisins et la convoitise des grands consommateurs tels l'Europe, la Chine et les États-Unis qui ont tous des intérêts stratégiques dans la région. La RDC possède des réserves non exploitées de pétrole et de gaz naturel estimées à 180 millions de barils et 991 million de mètres cubes respectivement⁵⁶. De plus, le sous-sol congolais regorge, surtout à l'Est du pays, de minerais comme le cuivre, le cobalt, le diamant, l'or, l'étain, l'uranium et le colombo-tantalite (coltan). Ce dernier étant d'importance primordiale pour le bon fonctionnement des cellulaires et autres appareils du genre devenus essentiels dans la vie moderne, et ce, dans la plupart des pays du monde. Certaines sources estiment que la RDC posséderait 80% des réserves de coltan de la planète⁵⁷. En raison de l'instabilité sécuritaire et l'absence généralisée de l'autorité de l'État, l'exploitation illégale de ces ressources naturelles et leur transit vers les pays comme l'Ouganda et le Rwanda est monnaie courante et constitue un véritable « scandale géologique »⁵⁸. La

⁵⁴ CIA - the World Factbook, accessible à <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cg.html>; Internet: consulté le 8 février 2011.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ P. Moore, « China's role in Africa : Reconsidering the Facts in Sierra Leone, The Democratic Republic of the Congo and Sudan », (Toronto: travail rédigé dans le cadre du Cours de commandement et d'état-major, Collège des Forces canadiennes, 2008), p. 89.

description ci-dessus met en lumière la situation macro dans laquelle la RDC se retrouvait en 1999 lors du début de l'implication de la MONUC.

L'entrée en scène de la MONUC trace son origine à la « première guerre du Congo », qui elle, a pour source les actes génocidaires survenus au Rwanda en 1994. Ces actes sont survenus « [d']avril à juillet 1994, [période durant laquelle] les extrémistes Hutus commirent un génocide en massacrant plus de 800 000 Tutsis [traduction libre]»⁵⁹. Alors que le Front patriotique rwandais (FPR) prit le pouvoir, quelque deux millions de réfugiés rwandais envahissaient le Zaïre (qui allait devenir la RDC); la plupart d'entre eux d'origine Hutus fuyant par crainte de représailles. De leur nombre, étaient présents en force les ex-membres des Forces armées rwandaises (FAR) et Interahamwe⁶⁰. Ces réfugiés occupèrent alors des camps au Nord-Kivu et Sud-Kivu près de la frontière (voir figure 6 pour situer ces provinces). Les ex-FAR/Interahamwe (qui allaient devenir les Forces démocratiques pour libération du Rwanda (FDLR)), n'ayant pas perdu, à ce moment, leur objectif politique soit leur retour au pouvoir au Rwanda et l'élimination des Tutsis, survivaient grâce à la violence et les pillages qu'ils infligeaient à leurs alentours. De plus, ils utilisaient alors les camps de réfugiés comme base d'opération pour lancer

⁵⁸ Will Ross, «On the trail of DR Congo's 'cursed' gold », BBC News; accessible à <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4604627.stm>; Internet: consulté le 8 février 2011 et *Africa South of the Sahara 2003* (Routledge, 2002), p. 835.

⁵⁹ Séverine Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p. 47.

⁶⁰ Les Interahamwe constituait une milice rwandaise qui participa aux côtés des FAR aux génocides de Tutsis. Interahamwe signifie ceux qui tuent ensemble.

des raids en territoire rwandais⁶¹. La situation fut exacerbée par la politique anti-Tutsi du dictateur Mobutu⁶².

Cet état des choses menaçait la stabilité de la région des Grands Lacs africains mais surtout la survie du nouveau régime du FPR de Paul Kagamé; vainqueur tutsi de la guerre du Rwanda⁶³. Une coalition de pays anti-Mobutu vit alors le jour. Le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi s'allièrent pour soutenir divers groupes armés mais surtout pour soutenir l'Alliance des Forces démocratiques pour libération du Congo-Zaïre (AFDL) mené par Laurent Désiré Kabila. En 1996, Kabila et l'AFDL envahissaient le Zaïre et marchaient jusqu'à Kinshasa, la capitale, pour se saisir du pouvoir. Dans leur marche de plus de 3000 kilomètres, les forces de l'AFDL soutenues par les forces rwandaises cherchèrent l'élimination systématique des réfugiés Rwandais dans le but d'éradiquer les génocidaires⁶⁴. En fait, malgré les dénonciations diverses, plusieurs massacres ont été commis en toute impunité lors de cette insurrection⁶⁵.

⁶¹ Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, P. 47.

⁶² D. Jamet, « La République démocratique du Congo et les difficultés d'accéder à la démocratie », (Toronto: travail rédigé dans le cadre du Cours de commandement et d'état-major, Collège des Forces canadiennes, 2005), p. 16.

⁶³ Le FPR a été soutenu par l'Ouganda de Museveni et était constitué des réfugiés rwandais en Ouganda. Source : Colin M. Waugh, *Paul Kagame and Rwanda: Power, Genocide and the Rwandan Patriotic Front* (États-Unis: McFarland & Company, 2004), p. 52-56.

⁶⁴ Filip Reyntjens, *La guerre des grands lacs*, (Paris : L'Harmattan, 1999), p. 90.

⁶⁵ Howard W. French, *A Continent for the Taking : The Tragedy and Hope of Africa* (New York: Vintage, 2005), p. 197-228.

Une fois au pouvoir, Kabila renia rapidement ses anciens amis et institua un régime autoritaire peu différent de celui de Mobutu⁶⁶. Promettant un Congo fort et uni, en 1998, Kabila ordonna l'expulsion des troupes rwandaises et ougandaises restées dans la région Est du pays dans le but manifeste de saisir le contrôle stratégique des ressources naturelles. Ceci constitua le prétexte pour le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi de lancer une offensive contre régime de Kabila par l'entremise d'une autre rébellion. Reprenant alors la recette de 1996, les pays agresseurs soutenaient des groupes armés qui incluaient le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC)⁶⁷. Kabila, s'allia alors à l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie en offrant des concessions minières ce qui eu pour effet de maintenir le conflit au beau fixe⁶⁸.

En 1999, un accord de cessez-le-feu est signé à Lusaka en Zambie. On en appelait au Conseil de Sécurité des Nations Unies à « [...] constituer, faciliter et déployer une force de maintien de la paix en RDC afin d'assurer la mise en œuvre de [l']accord »⁶⁹. La mise en œuvre de l'accord demeura figée jusqu'à l'assassinat du Président Kabila en 2001⁷⁰. Son fils, Joseph, moins intransigent que son paternel, le

⁶⁶ Jamet, « La République démocratique du Congo et les difficultés d'accéder à la démocratie »..., p. 18.

⁶⁷ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 216.

⁶⁸ Jamet, « La République démocratique du Congo et les difficultés d'accéder à la démocratie »..., p. 18.

⁶⁹ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, « Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo », <http://www.grip.org/bdg/g1701.html>; Internet: consulté le 9 février 2011.

⁷⁰ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 216.

remplaça immédiatement. C'est dans ce contexte que les troupes ougandaises et rwandaises acceptèrent de quitter en 2002 et qu'un gouvernement de transition vit le jour en RDC. Le nouveau Président était alors flanqué de quatre vice-présidents dont deux anciens rebelles, un du MLC et un du RCD. En 2006, des élections soutenues à grands frais par la MONUC, donnèrent la victoire à Joseph Kabila⁷¹. Des affrontements violents surgirent alors un peu partout au pays entre l'armée congolaise et des forces rebelles. À l'Est, les forces dissidentes toujours loyales à l'ancien régime et commandées par l'énigmatique Laurent Nkunda continuèrent la rébellion jusqu'à ce que celle-ci atteigne son apogée en 2008 autour de la ville de Goma. En 2009, par un coup de maître politique, Nkunda est mis aux arrêts au Rwanda pavant la voie à une intégration rapide du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) aux Forces armées de la RDC (FARDC)⁷². Ceci marqua ainsi la fin des hostilités insurrectionnelles majeures. Toutefois, plusieurs autres groupes armés continuent à ce jour d'opérer en RDC principalement dans les régions de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les cas de la Lord's Resistance Army (LRA) et des FDLR sont particulièrement probants et seront couverts plus loin.

D'une façon très macro, ce bref historique général met en contexte la situation dans laquelle la MONUC a vu son intervention évoluer. Il visait à orienter le lecteur afin de par la suite, se concentrer sur l'identification du problème d'insécurité ce qu'aborde la

⁷¹ *Ibid.*, p. 216.

⁷² Expérience personnelle de l'auteur alors qu'il était déployé au sein de la MONUC en tant qu'Officier de liaison en chef auprès des FARDC de août 2008 à juillet 2009.

prochaine partie.

2.2 L'INSÉCURITÉ AU CONGO ET SES CARACTÉRISTIQUES INSURRECTIONNELLES

Pour l'observateur averti des théories de la guerre insurrectionnelle et contre-insurrectionnelle, la situation en RDC semble en posséder plusieurs des caractéristiques classiques. Tel que vu au chapitre 1, une insurrection vise un changement politique. Elle est ainsi en compétition pour l'allégeance de la population c'est-à-dire pour la légitimité. L'objectif de ce chapitre est de démontrer le caractère insurrectionnel de la crise congolaise afin de montrer que la population en est un paramètre essentiel. Ceci permettra d'établir que la base du modèle d'analyse proposé au chapitre précédent s'applique bien au cas de la RDC. Toutefois, adressons ici une critique potentielle. Certains pourraient voir, dans la tentative de démontrer que la problématique en RDC est de nature insurrectionnelle, que l'auteur cherche à justifier son modèle sur le dos d'un seul cas spécifique. En fait, **reprécisons** que la nature insurrectionnelle est considérée comme au pire des cas dans le modèle conceptuel proposé tel que vu au chapitre 1. Rappelons que le modèle se veut plutôt être de nature générique et repose sur une base théorique, notamment celle de Clausewitz et de la guerre insurrectionnelle, d'où l'importance de l'aspect « population » qui découle de la problématique peut-être généralisée, à divers degrés, à plusieurs situations et pays. Les exemples empiriques du Canada et de l'Égypte ayant été donnés. C'est donc à dire que l'importance de l'aspect « population » ne découle pas obligatoirement du caractère insurrectionnel. Seulement, si la

problématique est de nature insurrectionnelle, l'importance de l'aspect « population » est d'autant plus grande que les insurrections se retrouvent en compétition avec l'autorité de l'État et menacent directement sa survie. Le facteur population occupe alors un aspect central. C'est le cas de la RDC et de plusieurs autres pays où des opérations en soutien à la paix sont présentement en cours.

Tel que vu plus haut 1, il est clair que les « activités irrégulières » sont monnaies courantes en RDC et qu'elles menacent la sécurité et la stabilité étant hors du contrôle de l'autorité de l'État. Mais ces « activités irrégulières » sont-elles de nature insurrectionnelle? Dans le cas de la RDC, il serait faux de dire qu'elles le sont toutes. Cependant, dans l'histoire de la RDC, seulement quelques groupes se sont accaparés de l'agenda d'opposition à l'autorité et cette opposition était de nature insurrectionnelle. Pour s'en tenir à la période étudiée, mentionnons les groupes majeurs comme le MLC, le RCD (et ses variantes), le CNDP, les FDLR et la LRA. Cette partie propose un bref synopsis sur chacun d'eux afin d'identifier le caractère insurrectionnel de leurs actions. L'observateur pourrait ici émettre la critique qu'il ne s'agit ici que d'un échantillon limité des nombreux groupes armés qui ont opérés en RDC durant la période étudiée. Cela est véridique mais par soucis de breveté, la liste proposée représente les cas types qui ont accaparé davantage l'agenda d'insécurité en RDC. C'est ainsi qu'en analysant ces quatre groupes armés qui ont tous des revendications politiques visant un changement, ce chapitre aura démontré que la problématique en RDC comportait dans les faits des caractéristiques insurrectionnelles.

2.2.1 Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)

Rappelons qu'en 1998 le Président congolais Laurent Kabila ordonna l'expulsion des armées ougandaises et rwandaises; ceux-là même qui l'avaient aidé dans sa propre insurrection contre Mobutu. En réaction, « [l]e Rwanda, l'Ouganda et dans une moindre mesure le Burundi, orchestrèrent une autre rébellion en soutenant le RCD [traduction libre] »⁷³. À partir d'août 1998, « [l]e RCD initia [alors] la Deuxième guerre du Congo en lançant des attaques contre le gouvernement de Kabila [traduction libre] »⁷⁴. La rébellion du RCD avait pour but explicite de conquérir le Congo et faire tomber Kabila⁷⁵. Les moyens violents « illégaux » employés par le RCD, couplés à l'objectif clairement politique d'obtenir un changement majeur dans la direction du pays confirment le caractère insurrectionnel de l'action. De plus, une autre caractéristique insurrectionnelle du mouvement est mise de l'avant par le « soutien externe » obtenu par le RCD en particulier du Rwanda⁷⁶. Ce paragraphe sur le RCD démontre bien que ce mouvement possédait des caractéristiques insurrectionnelles. Il n'est pas le seul, voyons maintenant le cas du MLC.

⁷³ Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p.48.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ États-Unis, FM 3-24, Headquarters Department of the Army, *Counterinsurgency...*, p. 1-13.

2.2.2 Le Mouvement pour la libération du Congo (MLC)

Fondé par l'homme d'affaire Jean-Pierre Bemba, le MLC vu aussi le jour en 1998. Le MLC avait aussi pour objectif politique de renverser Kabila et utilisa les mêmes moyens pour y arriver. C'est ainsi que tout comme le RCD, le MLC possédait des caractéristiques insurrectionnelles. Rappelons qu'en raison des désaccords entre le Rwanda et l'Ouganda, l'arrivée du MLC fractura le mouvement rebelle opposé à Kabila. L'Ouganda soutenait alors le MLC et le Rwanda le RCD (ce qui amena à de plus amples divisions au sein du RCD)⁷⁷. Le mouvement de rébellion était donc désordonné et Kabila réussissait à contenir leur avance avec l'aide de forces de l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie. Cependant, Kabila l'autocrate, n'avait pas jusqu'à ce jour, réussi à instaurer l'autorité de l'État dans l'ensemble de la RDC. Osita Afoaku, dans son article sur les origines et motivations des groupes rebelles du Congo, mentionne que leur « [...] émergence a été fonction de l'échec du [régime Kabila] d'ouvrir l'espace politique à la société civile afin d'obtenir l'allégeance de la population [...] [traduction libre] »⁷⁸. Ceci nous ramène aux concepts insurrectionnels énoncés au chapitre 1 où « l'insatisfaction » et les « revendications » de la population sont au centre de la problématique. C'est ainsi que le RCD et le MLC entrèrent en « compétition » avec l'autorité de l'État en créant leur

⁷⁷ Osita Afoaku, « Congo's Rebels : Their Origins, Motivations and Strategies », extrait de *The African Stakes of the Congo War*, sous la direction de John F. Clark (Etats-Unis : Palgrave Macmillan, 2002), p. 110-120.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 109.

propre structure de gouvernance partout où ils se trouvaient⁷⁹. Ceci démontre bien une fois de plus, le caractère insurrectionnel du RCD et du MLC. Ces groupes furent en quelque sorte actifs jusqu'au retrait définitif des troupes rwandaises et ougandaises en 2002-2003⁸⁰.

2.2.3 Le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP)

Le CNDP a été fondé en décembre 2006 par l'iconique Laurent Nkunda. Avant de créer le CNDP, Nkunda était un membre influent du RCD occupant un poste de général⁸¹. Nkunda a été entraîné aux tactiques de guérillas par le Rwanda et le mode opératoire démontré par le CNDP entre 2004 et 2009 en fait état⁸². À la fin de la guerre en 2003, dans le cadre de la réconciliation nationale, les autorités congolaises lui offrirent un poste au sein des FARDC mais il refusa et lança une insurrection au Nord Kivu et Sud Kivu. Les grands faits d'armes du CNDP furent l'attaque de Bukavu en 2004 et l'avancer vers Goma en 2008. À Goma, les forces rebelles furent stoppées aux portes de la ville par l'effet combiné des actions musclées de la MONUC et des efforts

⁷⁹ Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p.49.

⁸⁰ Xavier Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable*, Les Rapports du GRIP (Bruxelles: Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 2008), p.5.

⁸¹ Jane's, « Congrès National pour la Défense du Peuple », accessible à <http://www.janes.com/articles/Janes-World-Insurgency-and-Terrorism/Congres-National-pour-la-Defense-du-Peuple-CNDP-Democratic-Republic-of-Congo.html>; Internet: consulté le 18 février 2011.

⁸² *Ibid.*

diplomatiques. Contrairement au RCD et au MLC, rien n'indique que le CNDP avait comme but grandiose de renverser le gouvernement Kabila. Cependant, « [...] le CNDP s'inscrit dans la même logique [philosophique, idéologique et politique] que le RCD »⁸³. Il s'agit donc ici d'une question d'ambition moindre du CNDP. Le caractère insurrectionnel du CNDP se reflète alors dans son action et il existait bien un désir d'accapuration des affaires de l'État. Soutenu par le Rwanda, le CNDP s'affaira à construire un « état semi-indépendant » centré sur le Nord-Kivu⁸⁴. C'est donc par le biais de Laurent Nkunda et du CNDP que le Rwanda avait probablement l'intention de gagner le contrôle des ressources minières du Nord Kivu. Tout comme pour le RCD et le MLC, le CNDP était alors en compétition pour l'allégeance de la population démontrant ici encore un caractère insurrectionnel. En janvier 2009, la branche militaire du CNDP fut en quelque sorte neutralisée alors que Nkunda était arrêté par les autorités rwandaises⁸⁵. Cette arrestation faisait suite une entente entre la RDC le Rwanda. Bosco Ntaganda prit alors les rennes du CNDP et il intégra, avec la majorité des troupes du CNDP, les rangs des FARDC⁸⁶. Ceci pava le chemin pour l'opération UMOJA WETU (i.e. « notre unité ») qui allait voir l'entrer en scène d'au moins 3500 soldats rwandais envoyés pour

⁸³ COJESKI, « Les opérations UMOJA WETU et KIMYA II, du pareil au même : Analyse contextuelle de la gouvernance sécuritaire dans le Kivu » (Bukavu: juin 2009), p. 4.

⁸⁴ Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p.49.

⁸⁵ Jane's, « Congrès National pour la Défense du Peuple », accessible à <http://www.janes.com/articles/Janes-World-Insurgency-and-Terrorism/Congres-National-pour-la-Defense-du-Peuple-CNDP-Democratic-Republic-of-Congo.html>; Internet: consulté le 18 février 2011.

⁸⁶ *Ibid.*

mener la chasse aux Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), la menace primaire perçue à la sécurité du Rwanda⁸⁷. L'opération dura un peu plus de deux mois et son succès dans la neutralisation des FDLR ne fut que marginal, mais d'un point vu politique d'une grande importance car ces événements contribuèrent à l'élimination du CNDP en tant qu'entité militaire et à la normalisation des relations entre la RDC et le Rwanda.

2.2.4 Autres groupes armés

Le but de ce chapitre n'étant pas d'analyser tous les groupes armés présents en RDC, il est toutefois opportun de voir brièvement le cas des FDLR et de l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army (LRA)). Ces deux groupes sont catégorisés comme des groupes armés étrangers: les FDLR originaires du Rwanda et la LRA de l'Ouganda. Ces deux groupes se sont donc réfugiés en RDC et continuent jusqu'à ce jour à contribuer à l'insécurité et l'instabilité. Leur caractère insurrectionnel provient du fait qu'ils résistent à l'autorité de l'État et dans le cas des FDLR, ils installent des structures de contrôle de la population surtout pour l'exploitation illégale des ressources minières⁸⁸. Ces derniers sont, rappelons-le, les ex-membres des Forces armées rwandaises et miliciens qui ont participé au génocide rwandais. Ils se sont installés

⁸⁷ Vingt-septième rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la MONUC, 27 mars 2009, para. 9.

⁸⁸ International Refugee Rights Initiative and Social Science Research Council, *Who Belongs Where? Conflict, Displacement, Land and Identity in North Kivu, Democratic Republic of Congo*, Citizenship and Displacement in the Great Lakes Region, Working Paper No.3 (Edition électronique: mars 2010), p. 11.

principalement au Nord Kivu et Sud Kivu et vivent généralement de l'exploitation illégale des ressources minières. Ainsi, les FDLR ont essentiellement perdu leur ambition politique originelle de restaurer l'ancien régime Hutu au Rwanda. Ils sont maintenant plutôt considérés comme un groupe illégal. Comme pour le cas du CNDP, les dangers d'une telle catégorisation sont bien réels⁸⁹. Le cas de la LRA est semblable aux FDLR dans la mesure où elle s'est aussi réfugiée en RDC pour assurer sa survie. Elle diffère cependant dans son essence. Mené par un fanatique religieux, Joseph Kony, la LRA a bien conduit une insurrection contre le gouvernement ougandais afin de faire cesser l'oppression du peuple Acholi, mais elle est maintenant forcée à se réfugier en pays étrangers. En 2006, l'armée ougandaise attaqua la LRA en République centrafricaine forçant Kony à migrer dans le parc de la Garamba⁹⁰. Le groupe survit alors grâce à des raids brutaux où les tueries sont de nature systématique de même que l'enlèvement d'enfants pour en faire des soldats ou des esclaves⁹¹. En décembre 2008, une opération conjointe RDC/Ouganda fut lancée pour éradiquer la LRA. L'idée était d'éliminer Kony en bombardant son campement dans le parc de la Garamba. L'armée ougandaise bombardait le campement mais faute de compétence, synchronisme et de capacité, l'armée congolaise ne réussit pas à occuper le terrain et couper la fuite de Kony. L'opération nommée Lightning Thunder fut donc un échec et Kony se vengea sur les

⁸⁹ Voir chapitre 3 pour plus d'élaboration sur les dangers de catégoriser la violence organisée comme simple criminalité.

⁹⁰ Stratfor Global Intelligence, « Sudan: Ugandan Rebel Enters DRC », accessible à http://www.stratfor.com/sudan_ugandan_rebel_enters_drc; Internet; consulté le 21 février 2011.

⁹¹ John Prendergast, « End this African Horror Story », International Crisis Group, accessible à <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/uganda/end-this-african-horror-story.aspx>; Internet; consulté le 18 février 2011.

villages en tuant de façon gratuite et sans pitié près de mille personnes entre décembre 2008 et janvier 2009⁹².

En définitive, ce chapitre a démontré le caractère insurrectionnel des principaux groupes armés qui ont opérés entre 1999 à 2009 en RDC. Ce caractère constitue essentiellement une compétition pour l'allégeance de la population (recherche de légitimité) ce qui confirme l'utilité du modèle proposé au chapitre 1 qui a pour base la population. Le modèle est donc applicable au cas de la RDC et par conséquent au cas des actions des Nations Unies et de la MONUC dans leur quête d'influencer la sécurité et la stabilité du pays. Ainsi, à l'aide du cadre d'analyse proposé au chapitre 1, le prochain chapitre analysera plus en détail l'influence de la MONUC sur les dimensions de la sécurité et la stabilité.

⁹²International Crisis Goup, «LRA: A Regional Strategy beyond Killing Kony », accessible à <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/uganda/157-lra-a-regional-strategy-beyond-killing-kony.aspx>; voir aussi : François Grignon, «Elements of a new Strategy to Disarm the LRA », International Crisis Goup, accessible à <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/uganda/elements-of-a-new-strategy-to-disarm-the-lra.aspx>; Internet: consulté le 18 février 2011.

CHAPITRE 3

LA MONUC UN SUCCÈS MITIGÉ MAIS UN MODÈLE SUR LEQUEL BÂTIR

*L'histoire du conflit congolais et la de la MONUC se confondent depuis 1999, pour le meilleur comme pour le pire*⁹³.
Xavier Zeebroek

Les chapitres précédents ont, pour ainsi dire, mis la table pour passer à l'analyse détaillée de l'influence de la MONUC sur les dimensions du modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité. L'historique au chapitre 2 nous renseignait, de façon générale, sur les évènements majeurs que la RDC a connus entre 1999 et 2010. Maintenant, afin de mieux guider notre analyse nous ferons ici ressortir l'historique même de l'intervention de la MONUC, la plus couteuse des missions de paix⁹⁴. Dans son article, *Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo*, Denis Tull, illustre quatre phases distinctes de l'implication de la MONUC en RDC⁹⁵. L'auteur de ce mémoire est d'avis qu'il s'agit de la meilleure description sur le plan historique du sujet; c'est pourquoi l'analyse qui suit sera, elle aussi, articulée autour de ce découpage chronologique. Ce chapitre analysera donc les performances ou les accomplissements de la MONUC sous la lumière des phases historiques du déploiement de la MONUC et de son intervention.

La performance ou les accomplissements ont été analysés à l'aide du cadre

⁹³ Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable...* p. 26.

⁹⁴ Xavier Zeebroek, « *La Mission des Nations-Unies au Congo: le Léviathan du maintien de la paix* », dans Trefon Theodore, *Réforme au Congo: attentes et désillusions*, Harmattan : Paris, 2009, p.139.

⁹⁵ Tull, « *Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War* »..., p. 217-218.

d'analyse développé au chapitre 1. Rappelons que la cadre d'analyse est tiré *post-facto* de notre modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité et qui a en son centre la *population* et ses revendications. L'application du cadre d'analyse se fait alors en évaluant pour chacune des dimensions de la sécurité et la stabilité (politique, militaire, juridique et sociale) les effets conséquents sur la population, des « capacités réelles déployées » en comparaison aux « capacités requises identifiées » qui, elles, découlent des « aptitudes critiques identifiées »⁹⁶. Nous retrouvons ainsi aux annexes A à D, un tableau pour chaque phase du déploiement de la MONUC. Les données ont été tirées des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à la DRC, des rapports du Secrétaire général des Nations Unies et de d'autres études et opinion d'experts. Ce chapitre vise ainsi à évaluer si l'approche adoptée par les Nations Unies et la MONUC répond aux quatre dimensions de la sécurité et la stabilité. Dans l'affirmative, prenant pour acquis notre modèle conceptuel de la sécurité et la stabilité, nous pourrions alors dire : la MONUC, un succès mitigé mais un modèle sur lequel bâtir.

3.1 ANALYSE

3.1.1 Phase 1

La première phase commença avec la création de la MONUC en 1999 et se

⁹⁶ Dans le cas de la MONUC, principalement, les « aptitudes critiques identifiées » proviennent des résolutions du Conseil de Sécurité de l'O.N.U et des rapports du Secrétaire général. C'est la direction stratégique. Quant aux « capacités requises identifiées », elles proviennent, des rapports du Secrétaire général mais aussi de la MONUC elle-même qui suggère parfois de nouvelles façons de faire.

termina avec l'accord de Pretoria qui mena à la formation d'un gouvernement d'unité national vers la fin 2002⁹⁷. Rappelons que l'accord de Lusaka a précédé l'accord de Pretoria, et ce dernier a été signé le 17 décembre 2002 entre le Rwanda et la RDC pour mettre fin à la deuxième guerre du Congo⁹⁸. Ainsi, suivant l'accord de Lusaka en 1999, le Conseil de Sécurité des Nations Unies autorisa l'envoi de 90 personnes afin d'établir des liaisons avec les pays concernés⁹⁹. Cet embryon de mission fut officiellement nommé MONUC et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, invoquant le chapitre VII de sa charte, autorisa le déploiement de 5,537 militaires incluant jusqu'à 500 observateurs pour faire la surveillance de l'accord de cessez-le-feu¹⁰⁰. En 2001, suivant l'assentiment du Rwanda et de l'Ouganda de retirer leurs troupes, le mandat de la MONUC fut étendu au désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et rapatriement (DDRRR)¹⁰¹. Denis Tull qualifie les trois premières années de la mission comme un succès¹⁰². À l'aide de notre cadre d'analyse, voyons maintenant si la MONUC a cherché à influencer les dimensions de la sécurité et la stabilité.

⁹⁷ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 217.

⁹⁸ *Accord global et inclusif sur la transition en RDC*, Signé à Pretoria (République d'Afrique du Sud) le 17 décembre 2002.

⁹⁹ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1258, 6 août 1999.

¹⁰⁰ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1279, 30 novembre 1999.

¹⁰¹ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1355, 15 juin 1999. À noter que le DDRRR s'applique aux groupes armés étrangers et que le but est essentiellement le rapatriement pacifique d'individus vers leur pays d'origine. À l'inverse, le DDR (démobilisation, désarmement et réintégration) vise le démantèlement pacifique des groupes armés internes et leur réintégration dans la société.

¹⁰² Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 216.

C'est avec les résolutions 1279, 1291 et 1355 du Conseil de Sécurité des Nations Unies que la MONUC tire son mandat global pour la phase 1¹⁰³. Notons qu'à ses débuts, la MONUC se voulait être une mission d'observation visant essentiellement la surveillance de l'accord de paix de Lusaka. Mais, l'accord ne s'est pas matérialisé car, en réalité, le conflit persistait. C'est seulement suivant l'assassinat du Président congolais, Laurent-Désiré Kabila en janvier 2001, que l'Accord prit réellement effet. Ainsi, la vision initiale de l'intervention s'est faite dans une logique erronée de « post-conflit »¹⁰⁴. La résolution 1291 met en évidence ce fait alors qu'elle impose des conditions au renforcement de la MONUC. Ces conditions étaient tirées de la pratique « classique » du maintien de la paix, et ce, malgré la continuation du conflit. Succinctement les conditions étaient le respect de l'accord par les parties, l'existence d'un plan viable en vue du désengagement et l'assurance par les parties concernant la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la MONUC¹⁰⁵.

Ceci étant dit, la résolution 1291 fournit des directions quant aux « aptitudes critiques »¹⁰⁶ que doit posséder la mission pour accomplir son mandat. Outre

¹⁰³ Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1291, 24 février 2000, 1279, 30 novembre 1999 et 1355, 15 juin 2001.

¹⁰⁴ Séverine Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding* (États-Unis; Cambridge University Press, 2010), p. 102.

¹⁰⁵ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1279, 30 novembre 1999, p. 2.

¹⁰⁶ Rappelons que les « aptitudes critiques » sont ce qui permet à une entité d'agir ou accomplir une tâche ou un but.

l'augmentation en personnel militaire, la résolution autorise le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) d'ajouter « [...] l'effectif voulu de personnel civil d'appui, notamment dans les domaines des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'information, de la protection des enfants [et] des affaires politiques [...] »¹⁰⁷. De plus, la résolution 1355 demande à la MONUC « [...] d'amplifier la capacité en matière d'information [...] »¹⁰⁸ en créant des stations radio afin de mieux faire comprendre à la population le processus de paix. De la sorte, en compagnie des effectifs militaire autorisés, on dirige la MONUC à transposer des « aptitudes critiques » en « capacités requises » qui permettraient à la MONUC d'accomplir ses tâches. Ainsi, le Conseil de sécurité demande la création de capacités dans des domaines précis qui peuvent être reliés directement aux dimensions de la sécurité et la stabilité. Par exemple, dans le domaine des droits de l'homme, « l'aptitude critique » s'énonce comme étant « la surveillance des violations aux droits de l'homme » et la « capacité requise identifiée » s'est traduite par la création d'un département des affaires humanitaires. Ainsi, la mise en œuvre d'une mission implique de traduire ou opérationnaliser les « aptitudes requises » en termes de « capacités requises ». À titre d'exemple supplémentaire, dans son huitième rapport sur la MONUC, le Secrétaire général des Nations Unies identifie plusieurs « capacités requises » qui permettraient de remplir le mandat. Ente autres, on identifie que la MONUC devrait « [...] être renforcée grâce à la création d'une section intégrée civile/militaire de planification afin de coordonner l'appui au [DDRRR] des

¹⁰⁷ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1291, 24 février 2000.

¹⁰⁸ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1355, 15 juin 2000, p. 7.

groupes armés »¹⁰⁹. Nous retrouvons donc à l'annexe A les « aptitudes critiques identifiées » et les « capacités critiques identifiées » correspondantes pour la phase 1 tirées des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et, dans une moindre mesure des rapports du Secrétaire général des Nations Unies. Tiré des données recueillies, voyons maintenant comment la MONUC a cherché à influencer les dimensions de la sécurité et la stabilité.

Le mandat de la MONUC durant la première phase de son intervention était essentiellement relié à la surveillance du cessez-le-feu, à l'observation du retrait des troupes étrangères et à la planification du DDRRR. Sous cet angle, la MONUC a bien connu le succès en rapportant les violations du cessez-le-feu et en se préparant pour la phase suivante¹¹⁰. Cependant, d'un point de vue sécurité et stabilité, cette mission, tel que conçue à la phase 1, n'affecta que peu les dimensions nécessaires pour assurer une paix durable. Par exemple, la dimension juridique a été presque complètement non touchée. Pourtant, dans son huitième rapport, le Secrétaire général des Nations Unies identifie « [l]e problème de mise en place d'une administration civile effective, pour assurer la sécurité et la sûreté de la population civil dans les zones qui seront évacuées par les forces

¹⁰⁹ Organisation des Nations Unies, « Huitième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 8 juin 2001, para 100.

¹¹⁰ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 217.

étrangères [...] »¹¹¹. Toutefois, le rapport ne fait qu'affirmer qu'il en revient aux autorités étrangères à la RDC et à la RDC elle-même, d'en assumer la responsabilité. Ici, les Nations Unies reconnaissent la problématique et le manque de moyens locaux mais, étant menottées par le « mandat » restreignant des résolutions du Conseil de Sécurité, les Nations Unies et la MONUC ont manqué une occasion d'influencer le vide sécuritaire en adoptant une approche locale au problème¹¹². Ainsi, nous en venons à la conclusion que l'effet sur la population de la dimension juridique a été nul au sens où les moyens déployés avaient une capacité infinitésimale et se concentraient seulement sur l'aspect policier de la dimension.

Pour ce qui est de la dimension politique, l'effet sur la population est qualifié d'indirect mais de grandement positif au sens où l'influence de la MONUC a été un catalyseur pour le désengagement des groupes armés. En tant qu'ambassadrice des Nations Unies, la MONUC s'est donc impliquée à haut niveau, entre autre, avec le Conseil Militaire Mixte (CMM), en soutenant et influençant les travaux et en planifiant le désengagement. La MONUC anticipait avec raison qu'elle serait l'instrument neutre de surveillance; un rôle classique ou passif du maintien de la paix. Dans la même veine, d'un point de vue de la dimension militaire, l'influence sur la population est qualifiée de directe seulement dans les endroits où les forces ont été déployées et faible en raison du mandat donné à ces forces soit essentiellement l'observation et la protection des

¹¹¹ Organisation des Nations Unies, « Huitième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 8 juin 2001, para 93.

¹¹² Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p.178 et p. 231.

installations des Nations Unies. La protection de la population civile étant seulement reliée aux zones de déploiements. De plus, aucune disposition ont été prises durant la phase 1 pour aider le gouvernement congolais avec la réforme du secteur sécurité (RSS). En particulier avec l'entraînement ou bien le mentorat des forces congolaises qui souffraient, et souffre toujours, du manque de ressources, d'incompétence et d'indiscipline chronique.

Dans le cas de la dimension sociale, l'effet sur la population est qualifié de direct mais faible de par les moyens minimalistes déployés. Seul le déploiement de Radio OKAPI a eu un effet plus positif en informant la population en général mais aussi en encourageant les combattants à déposer les armes¹¹³. Cela représente un effet « positif » car il démocratise: la population, mieux informée, est rassurée et est en mesure de critiquer le « pouvoir ». Cela est une avancée en soi. Parlant de Radio Okapi en tant qu'élément de construction de la paix, Mechelle Betz en vient à une conclusion similaire : « [...] dans des situations où l'incertitude et la peur persistent, l'accès à de l'information explicative représente un effet psychologique profondément positif [traduction libre] »¹¹⁴. C'est donc sans surprise que le soutien à Radio Okapi est presque unanime au sein de la population congolaise¹¹⁵.

¹¹³ Organisation des Nations Unies, « Douzième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 18 octobre 2002, para 43.

¹¹⁴ Michelle Betz, « Radio as a peacebuilder: a case study of Radio Okapi in the DRC », *The Great Lakes Research Journal*, vol 1, décembre 2004.

¹¹⁵ Concertation chrétienne pour l'Afrique centrale et Great Lakes Advocacy Network, « MONUC in the DRC: strengthen its mandate, denounce the warmongers » (Juin 2003), p. 1.

En final pour la phase 1, l'utilisation du cadre d'analyse démontre que d'un point vu sécurité et stabilité, les Nations Unies et la MONUC n'ont pas réussi à influencer avec grande positivité toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité et en bout de ligne, l'effet sur la population de la phase 1 du déploiement de la MONUC reste marginal. Toutefois, comme nous le verrons, nous pouvons considérer cette phase comme le germe sur lequel se sont bâties les autres. En effet, simplement de par l'identification de « capacités requises » et leur déploiement, même minimaliste, dans chacune des dimensions (politique, juridique, militaire et sociale), la MONUC et les Nations Unies ont bien démontré leur désir d'influencer les dimensions de la sécurité et la stabilité. Pour la dimension politique, c'est l'implication de la MONUC dans les hautes instances politiques; pour la dimension juridique c'est l'identification juste de la problématique (sans toutefois y mettre de ressource); pour la dimension militaire c'est le déploiement même des forces militaires onusiennes (sans toutefois voir à la RSS) et enfin pour la dimension sociale, c'est le déploiement de Radio Okapi. Ceci nous amène à voir à l'analyse de phase 2 du déploiement de la MONUC.

3.1.2 Phase 2

La deuxième phase du déploiement de la MONUC fait suite à l'accord de Pretoria et se situe entre janvier 2003 et octobre 2004¹¹⁶. La MONUC se concentra alors surtout à

¹¹⁶ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 217.

soutenir le gouvernement de transition à Kinshasa et en assurer sa protection. Toutefois, cette période fut marquée, par les évènements de Bunia (massacre de 400 civils « sous les yeux » des casques bleus qui n'intervinrent pas) où les Nations Unies durent faire appel à une « force multinationale intérimaire d'urgence », opérant en parallèle du mandat de la MONUC, pour ramener la situation à l'ordre avant qu'elle puisse y déployer ses propres effectifs¹¹⁷. L'autre évènement marquant fut la crise de Bukavu où ses troupes dissidentes du général rebelle Laurent Nkunda commirent des massacres; encore une fois sans que les casques bleus n'interviennent avec efficacité¹¹⁸. Ces évènements reflètent le vide laissé par le retrait des troupes étrangères à l'Est de la RDC. La MONUC se retrouvait alors dans une situation qui devenait « [...] de plus en plus complexe et fragmentée »¹¹⁹.

En termes de directions stratégiques, la phase 2 commença avec la résolution 1445 de décembre 2002. La résolution autorise la possibilité de porter l'effectif militaire jusqu'à 8 700 personnes et énonce l'assentiment du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le concept d'opération proposé par la MONUC¹²⁰. Plusieurs autres résolutions et rapports du Secrétaire général couvrent la période de la phase 2 et leurs faits saillants

¹¹⁷ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1484, 30 mai 2003, p. 2.

¹¹⁸ Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p.55.

¹¹⁹ Organisation des Nations Unies, « Treizième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 21 février 2003, para 46.

¹²⁰ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1445, 4 décembre 2002.

en matière « d'aptitudes critiques identifiées » et des « capacités requises » correspondantes se retrouvent à l'annexe B. À la lumière de cette compilation, nous pouvons dire que la MONUC prend de plus en plus d'assurance et qu'elle chercha à déployer des capacités dans les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité. Particulièrement marquant sont les initiatives sur le plan militaire et politique. Toutefois, les déploiements de capacité en soutien à la dimension juridique laissent à désirer.

Avant d'aller plus loin, mentionnons que l'analyse des résolutions du Conseil de Sécurité et des rapports du Secrétaire général pour la phase 2 révèle la difficulté de faire la part des choses entre la direction stratégique que le Conseil de Sécurité devrait fournir et, les propositions de la part de la MONUC et du Département du maintien de la paix qui se retrouvent dans les rapports du Secrétaire général. Souvent, dans les mandats confiés à la mission, nous retrouvons presque intégralement ces propositions surtout en ce qui à trait aux dimensions « politique, juridique et sociale ». Toutefois, ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de demande d'augmentation de l'effectif militaire de la MONUC qui eux, ne sont qu'autorisés suivant une crise majeure¹²¹. Il en va de même des initiatives en matière de réforme du secteur sécurité (RSS) qui ne peuvent qu'être qualifiées d'inadéquates et qui passent outre la nécessité de doter la RDC d'une force militaire crédible¹²². Ainsi lorsqu'il s'agit d'utilisation de forces militaires et de réforme du secteur de la sécurité (RSS), le Conseil de Sécurité apparaît toujours hésiter et réagir sur

¹²¹ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 224.

¹²² Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable...*, p.14.

le tard. Il y a donc un décalage temporel entre les intentions et le déploiement effectif des moyens sur le terrain. Ceci étant dit, il est rassurant de voir les recommandations « du terrain » voir le jour dans des domaines autres que la force militaire ou policière. C'est de la sorte que la MONUC et les Nations Unies influencèrent toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité.

En se référant aux déboires de la MINUAR¹²³, la conclusion du paragraphe précédant met alors de l'avant l'aspect novateur adopté par la MONUC pour la RDC. La MONUC cherche alors à influencer le cours des choses en mettant l'accent sur l'appui au gouvernement de transition dans ses domaines d'autorité. Par exemple, dans son treizième rapport, le Secrétaire général des Nations Unies énonce la proposition de la MONUC de mettre ses moyens humains et logistiques à l'œuvre pour venir en aide au gouvernement de la RDC dans les domaines comme la RSS et l'État de droit¹²⁴. De la sorte, dès la résolution 1468, on « [...] prie le Secrétaire général [...] d'augmenter les effectifs de la composante droits de l'homme de la MONUC afin qu'elle appuie et renforce [...] la capacité des parties congolaises à enquêter sur toutes les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme [...] »¹²⁵. De plus, on retrouve le même genre d'encouragement stratégique à la résolution 1493 au sujet de

¹²³ Lakhdar Bahimi et autres, *Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies* (New York: 21 août 2000), p.10.

¹²⁴ Organisation des Nations Unies, « Treizième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 21 février 2003, para 59.

¹²⁵ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1468, 20 mars 2003. para 7.

l'État de droit et de la réforme du secteur sécurité¹²⁶. Ainsi, Tedon serait en accord sur les intentions car la stabilité et la sécurité n'est plus seulement « [...] réduite à une vision militaire et policière [...] »¹²⁷. Dans les mots de Zeebroek, la MONUC a alors servi de « [...] laboratoire de la paix et, à ce titre, [fut] une pourvoyeuse infatigable d'enseignements et d'expériences pour le secrétariat des Nations unies »¹²⁸.

Globalement, nous voyons que les Nations Unies et la MONUC ont bien cherché à influencer les dimensions de la sécurité et la stabilité. Les prochains paragraphes iront plus en détail dans l'analyse.

Tel que vu plus haut, durant la phase 2, les Nations Unies mirent l'emphase sur le soutien du gouvernement de transition. En effet, les priorités de la MONUC passèrent de l'observation et la surveillance du désengagement de la phase 1 à l'appui politique à la transition en en vue de l'organisation d'élections; à la contribution au règlement du conflit au niveau local et au maintien de la sécurité dans les secteurs clefs du pays; à la poursuite des activités DDRRR et contribuer au DDR; à un rôle catalyseur pour la coordination des efforts politiques déployés par la communauté internationale et à la promotion du renforcement de la confiance entre la République démocratique du Congo et les États voisins¹²⁹. En conséquence, la MONUC créa avec le gouvernement

¹²⁶ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1493, 28 juillet 2003, para 5.

¹²⁷ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 81.

¹²⁸ Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable...*, p.26.

¹²⁹ Organisation des Nations Unies, « Deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC », 27 mai 2003, para 29.

congolais trois commissions mixtes afin de soutenir le Comité international d'accompagnement à la transition: une sur la législation de base (y compris la constitution pour la période suivant la transition); une autre sur la Réforme du secteur sécurité (RSS) (y compris la composante de la réforme militaire et du processus de DDR, et maintien de l'ordre dans le domaine de la réforme de la police); et l'autre sur les élections¹³⁰. « En même temps, la MONUC poursuivrait ses activités dans des domaines cruciaux comme les droits de l'homme, les affaires humanitaires, la protection des enfants et les questions relatives aux femmes »¹³¹. Ceci démontre bien un effort certain d'influencer les dimensions politique et sociale de la sécurité et la stabilité mais les deux autres dimensions étaient en quelque sorte laissées pour compte.

Au départ de la phase 2, les dirigeants de la MONUC ont manqué de percevoir les problèmes reliés au vide laissé par le départ des forces étrangères à l'Est de la RDC¹³². Ce vide favorisa les groupes armés internes qui mettaient au défi l'autorité déficiente de l'État dans le contrôle des territoires riches en ressources naturelles de l'Est de la RDC. De plus, pour rajouter à l'appréciation incorrecte de la situation, la priorité fut clairement mise sur la conduite future des élections faisant de cette priorité « [...] l'un des aspects importants de la stratégie de sortie de la Mission [...] »¹³³. Cette approche, qualifiée par

¹³⁰ Organisation des Nations Unies, « Troisième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC », 16 août 2004, para 62.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 226.

Auteserre de « top-down »¹³⁴, s'est fait au détriment de la dimension juridique de la sécurité et la stabilité qui fut reléguée à un rang inférieur. C'est ainsi que, les ressources limitées en police civile de la MONUC furent essentiellement tous redirigées vers la sécurité de Kinshasa en soutien au gouvernement transitoire soutenant ainsi la dimension militaire de la sécurité et la stabilité¹³⁵. Toutefois, la MONUC chercha à influencer la dimension juridique en Ituri en y créant une section multidisciplinaire pour aider le gouvernement dans l'application de la justice au niveau local¹³⁶. De plus, la MONUC chercha à pousser d'avantage son influence sur la dimension juridique en annonçant la création d'une équipe spéciale chargée d'aider le gouvernement dans le domaine de l'État de droit mais sans effet pour la phase 2¹³⁷. Outre la région de l'Ituri et compte tenu de l'immensité de la tâche, en phase 2, l'effet positif sur la population est qualifié de marginal.

Du coté de la dimension militaire, les effectifs de la MONUC augmentèrent considérablement durant la phase 2 mais, même avec quelque 10 000 hommes réparties sur un territoire si vaste et avec comme mandat important la protection de la population,

¹³³ Organisation des Nations Unies, « Deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC », 27 mai 2003, para 29.

¹³⁴ Auteserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p.84-125.

¹³⁵ Organisation des Nations Unies, « Deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC », 27 mai 2003, para 42.

¹³⁶ Organisation des Nations Unies, « Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 17 novembre 2003, para 41.

¹³⁷ Organisation des Nations Unies, « Troisième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC », 16 août 2004, p. 33.

l'influence sur la dimension militaire, l'effet conséquent sur la population durant la phase 2 n'a été que médiocre voire complètement négatif. Les évènements de Bunia et Bukavu en font preuves alors que la crédibilité de la Force de la MONUC a été mise à rude épreuve. Cependant, la MONUC a tenté d'influencer la dimension militaire de la sécurité et la stabilité en s'impliquant dans le DDR sans toutefois mettre des ressources sérieuses au mentorat ou bien à l'entraînement des militaires congolais¹³⁸. L'aversion des dirigeants onusiens d'être associés à des forces militaires incompetentes et indisciplinées, démontre une incompréhension chronique de la valeur pour la sécurité et la stabilité qu'elle apporte au service de l'État¹³⁹. Cette aversion ne se retrouve pourtant pas lorsqu'on regarde du côté de la campagne contre-insurrectionnelle en Irak ou en Afghanistan. Sans un soutien adéquat dans les aspects de la logistique, de l'entraînement, de l'éducation, de la discipline et de la justice militaire mais aussi particulièrement, dans l'aspect du traitement adéquat des salaires, nul ne peut espérer obtenir des résultats positifs sur la population provenant de la dimension militaire de la sécurité et la stabilité.

Pour ce qui est de la dimension sociale, le cadre d'analyse montre que la MONUC a essentiellement continué son expansion dans le domaine. Entre autre, elle a augmenté sa capacité en matière d'information, de surveillance des droits de l'homme. Elle a aussi dédié des ressources de transports au profit des organismes humanitaires œuvrant en

¹³⁸ *Ibid.*, para 71.

¹³⁹ Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire...*, p. 78-83.

RDC¹⁴⁰. Cependant, l'effet sur le plan « population » reste faible en raison de l'ampleur de la tâche.

En utilisant le cadre d'analyse (annexe B), nous pouvons dire que la phase 2 de l'intervention de la MONUC révèle bien les intentions d'influencer les quatre dimensions du modèle conceptuel pour la sécurité et stabilité ce qui confirme notre thèse. Cependant, en phase 2, ces intentions soulèvent une vision utopique car en final, elles n'ont que peu d'effet sur le plan « population » tant les ressources ont été insuffisantes. Ainsi, nous soulignons le caractère louable du désir d'influencer toutes les sphères du pouvoir étatique mais, sans y mettre les ressources appropriées, le succès mitigé n'est pas surprenant¹⁴¹. Il n'est pas suffisant d'énoncer que la RSS est d'importance capitale ou bien même établir une équipe spéciale pour aider le gouvernement si nous laissons au congolais la responsabilité de l'action sans les accompagner à tous les niveaux et fournir les ressources¹⁴². C'est sans surprise que, pour la dimension militaire, le vide laissé par le départ des groupes armés étrangers durant la phase a favorisé les crises de Bunia et de Bukavu. Passons maintenant à la phase 3 du déploiement de la MONUC en RDC.

¹⁴⁰ Voir : Douzième, treizième, quatorzième et quinzième rapport du Secrétaire général sur la MONUC.

¹⁴¹ Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable...*, p.14.

¹⁴² Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 220 et 226.

3.1.3 Phase 3

La troisième phase s'étend d'octobre 2004 à décembre 2006. Elle est caractérisée par l'organisation et l'exécution des élections en RDC¹⁴³. La MONUC organisa une opération logistique de grande envergure tout en assurant la sécurité des élections par le biais de ses propres troupes, l'addition d'un contingent de l'Union européenne et l'entraînement de policiers congolais¹⁴⁴. Pour la phase 3, les « aptitudes critiques identifiées » se retrouvent en continuité avec les résolutions des phases précédentes mais c'est la résolution 1565 qui sert de base au mandat de la MONUC. En rapport avec notre cadre d'analyse, nous retrouvons alors à l'annexe C les « aptitudes critiques identifiées » de même que les « capacités requises » identifiées et tirées des rapports du Secrétaire général des Nations Unies. D'emblé mentionnons que pour les dimensions politique, juridique et sociale, la MONUC a continué sur son élan de la phase 2. Elle continua à démontrer son influence sur ces dimensions de la sécurité et la stabilité menant ainsi à la tenue d'élections pacifiques en 2006. C'est « le grand succès » qui fut attribué à la MONUC¹⁴⁵. La continuité d'élan dans l'influence des dimensions de la sécurité et la stabilité fut cimentée, alors que pour la première fois dans une mission de la paix, les

¹⁴³ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 218.

¹⁴⁴ Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding...*, p.103-114.

¹⁴⁵ William Lacy Swing , « The United nations Mission in the Democratic Republic of Congo : Experiences and Lessons » (Institute for Security Studies- Situation Report: 23 novembre 2007), p. 2.

Nations introduisaient le concept de mission intégrée¹⁴⁶. Ce concept donnait au RSSG l'autorité, non-seulement sur la MONUC mais aussi sur les autres agences onusiennes en RDC¹⁴⁷. Cet état de fait allait renforcer toute la coordination et la cohérence des actions de l'Organisation des Nations Unies et par conséquent, augmenta l'influence sur toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité. De ce point de vu, l'effet sur la population fut grandement positif. Outre le soutien direct au processus électoral (dimension politique), le soutien saillant de la phase 3 se retrouve toutefois sur la dimension militaire. Les paragraphes suivants commenteront avec plus de précision sur ce point.

La résolution 1565 donne pour mandat premier à la MONUC d'empêcher « [...] que le recours à la force ne menace le processus politique » que représente les élections¹⁴⁸. C'est « l'aptitude critique identifiée » la plus importante pour la phase 3 car elle est une pré-condition au déroulement pacifique des élections et par conséquent à la crédibilité du processus. Ainsi et contrairement à la phase 2, la MONUC se lança dans une vaste opération de sécurité conjointement avec les autorités congolaises. Elle forma, organisa et appuya les forces de polices civiles afin d'assurer la sécurité de la conduite des élections. Elle se donna comme effort principal la sécurisation du gouvernement transitoire centré sur la capitale de Kinshasa. De plus et notoirement, elle se lança dans des opérations conjointes avec les Forces armées de la RDC (FARDC) contre les

¹⁴⁶ Voir Département des opérations de maintien la paix et Département de l'appui aux missions, *Opérations de maintien de paix des Nations Unies : Principes et Orientations* (O.N.U.: 2008), p. 58.

¹⁴⁷ Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable*, p. 11.

¹⁴⁸ Organisation des Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1565, 1^{er} octobre 2004, para 4.a.

différents groupes armés en Ituri et dans les Kivus afin d'établir et rétablir la sécurité et l'autorité de l'État¹⁴⁹. En ce faisant, la MONUC soutenait avec ardeur la dimension militaire de la sécurité et la stabilité et reconnaissait le rôle critique que les forces de polices congolaises et les FARDC devaient jouer.

Toutefois, le soutien de la MONUC aux FARDC s'est avéré inadéquat et problématique. Les brigades de la MONUC opéraient auprès des FARDC et leur fournissaient alors un appui logistique limité¹⁵⁰ mais, en raison de l'inadéquation du traitement salarial et logistique, les FARDC se virent forcer, comme à l'habitude, vers un mode « alternatif » de soutien soit : les pillages et les exactions auprès de la population. Pourtant, le Secrétaire général des Nations Unies plaida à plusieurs reprises dans ses rapports au Conseil de Sécurité la communauté internationale en faveur d'un soutien accru mais en vain¹⁵¹. Tel qu'alludé précédemment, l'appréhension des gouvernements de la communauté internationale à soutenir les FARDC provient vraisemblablement de la crainte de se voir accusé d'association avec des « criminels de guerre »¹⁵². Ceci se traduit

¹⁴⁹ Organisation des Nations Unies, « Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 10 et 14 de la résolution 1649 (2005) du Conseil de Sécurité, 22 mai 2006 », para 26 et « Vingt-et-unième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 13 juin 2005, para.33-40.

¹⁵⁰ Organisation des Nations Unies, « Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 21 septembre 2006, para.80 et 91.

¹⁵¹ À titre d'exemple voir: Organisation des Nations Unies, « Vingtième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 28 décembre 2005, para.78 et « Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 21 septembre 2006, para.61.

¹⁵² Human Right Watch, « ONU: L'intervention des forces de maintien de la paix au Congo doit être axée sur la protection des civils » (23 décembre 2009), accessible à <http://www.hrw.org/fr/news/2009/12/23/onu-lintervention-des-forces-de-maintien-de-la-paix-au-congo-doit-tre-ax-e-sur-la-pr>; Internet; consulté le 16 mars 2011.

alors par un manque de volonté politique de soutenir les FARDC et représente un manquement grave dont les applications se feront sentir jusqu'à aujourd'hui. Tant que cette question ne sera pas traitée adéquatement, « [l]es progrès sur le volet militaire des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration et toute stratégie de sortie pour [les Nations Unies] – seront difficiles [...]»¹⁵³ et voir même, impossibles.

La phase 3 représente toute de même une avancée certaine pour le soutien de la dimension militaire de la sécurité et la stabilité. Cependant, l'analyse fait ressortir, que d'un point de vue des « capacités requises identifiées », il existe un manque à gagner de 7200 militaires onusiens tel que demandé (capacités requises identifiées) par le Secrétaire des Nations Unies au Conseil de Sécurité¹⁵⁴. Encore une fois, cela démontre un manque de volonté politique de la part du Conseil de Sécurité et la communauté internationale d'appliquer les ressources nécessaires afin, d'au minimum, de s'assurer du succès avant l'éruption des crises.

En finale de la phase 3, d'un point de vue simple de l'accomplissement des élections pacifiques en RDC, nous pouvons affirmer le succès de la MONUC¹⁵⁵. Ainsi, à l'aide de

¹⁵³ Organisation des Nations Unies, « Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 10 et 14 de la résolution 1649 (2005) du Conseil de Sécurité », 22 mai 2006, para 35.

¹⁵⁴ Organisation des Nations Unies, « Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 15 mars 2005, para.83.

¹⁵⁵ Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable*, p. 11.

notre cadre d'analyse, nous en venons à la conclusion que se sont ses actions portées sur les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité à travers le concept de mission intégré qui ont permis ce succès. En fait, dans les mots William Swing, ancien RSSG, la MONUC, malgré son manque de ressources, s'est démontrée être la seule organisation capable de «[...] d'amener sous un même toit les capacités politiques, militaires, électorales, des droits humains, humanitaires et autres sous une seule et même stratégie [...] [traduction libre]»¹⁵⁶. L'effet positif sur la population de la phase 3 s'est fait ressentir en générale sauf dans l'Est, où la situation demeura tendue même après les élections.

3.1.4 Phase 4

Enfin, la quatrième phase a eu lieu au lendemain des élections de 2006¹⁵⁷. Soudain, malgré l'amélioration de la situation en Ituri et dans le reste du pays, tout restait à faire dans les Kivus. Ainsi, en 2008, plus de 90% des effectifs militaire de la MONUC étaient déployé en Ituri, au Nord Kivu et au Sud Kivu¹⁵⁸. L'attention particulière donnée aux élections et l'accapuration des ressources pour leurs soutiens ont essentiellement été

¹⁵⁶ Swing, « The United nations Mission in the Democratic Republic of Congo : Experiences and Lessons »..., p. 3.

¹⁵⁷ Tull, « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War »..., p. 218.

¹⁵⁸ Organisation des Nations Unies, « Vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 2 avril 2008, para.85.

au détriment de la réforme du secteur de la sécurité (RSS), des initiatives en appui à l'État de droit et de l'installation de l'autorité de l'État dans les régions éloignées. Malgré certaines avancées notoires, le mandat de la mission évolua peu dans son ensemble jusqu'à sa conclusion en 2010 et sa transformation en une mission de stabilisation (MONUSCO). Les résolutions 1756 et 1856 du Conseil de Sécurité des Nations Unies constituèrent essentiellement le mandat de la MONUC pour la phase 4. Nous y retrouvons les « aptitudes critiques identifiées ». Quant aux « capacités requises », les rapports du Secrétaire général nous renseignent. L'annexe D représente la compilation des données.

La phase 4 fut marquée par l'insurrection du CNDP au Nord Kivu entre août et octobre 2008 et son démantèlement subséquent et intégration rapide dans les FARDC en janvier 2009. Cette insurrection, renforce le constat fait plus haut sur la logique erronée d'intervention « post-conflit » des Nations Unies et de la MONUC en RDC. Elle présupposait que les conflits étaient essentiellement résolus or les actions du CNDP s'inscrivaient en continuité avec le conflit interne. Considérant la nature de tout conflit interne, c'est en ne reconnaissant pas des acteurs tels Laurent Nkunda, chef du CNDP, comme une figure politique représentant les revendications d'une partie de la population, que la RDC, la MONUC et généralement la communauté internationale n'ont pas pu influencer positivement sa résolution avant janvier 2009. L'idée de considérer un tel acteur (et son mouvement armé de plus de 6000 hommes) comme simple criminel fut une erreur. À ce sujet, Autesserre mentionne que « [l]es reculs engendrés par une telle stratégie devinrent [alors] évidents [...] [traduction libre] » lors des évènements de

2008¹⁵⁹. Seule la solution politique qui amena la régularisation des échanges entre la RDC et le Rwanda et, de mettre aux arrêts Nkunda a eu un effet positif éliminant essentiellement le CNDP et son insurrection de l'équation. Ici, l'influence de la communauté internationale et des Nations Unies sur la dimension politique normalisa la situation. En fait, le CNDP est aujourd'hui un parti politique à part entière. Il s'est maintenant dissocié de l'utilisation de la violence pour atteindre ses fins¹⁶⁰. C'est ainsi que l'intégration du CNDP aux FARDC pava la voie pour une opération conjointe entre la RDC et le Rwanda qui avait pour but la neutralisation des FDLR au Nord Kivu. L'opération eut peu d'effet outre le déplacement temporaire des éléments FDLR mais aux risques de se répéter, l'effet stabilisateur des relations politiques entre les deux pays voisins fut une grande avancée. Sur le terrain, les FDLR posaient toujours problème d'autant plus qu'ils possédaient le potentiel de déstabiliser tous les progrès obtenus jusqu'alors. C'est pourquoi la MONUC insista auprès des FARDC et du gouvernement congolais pour planifier et lancer rapidement une opération conjointe afin de remplir le vide laissé par le retrait des troupes rwandaises. À l'aide des officiers d'état-major de la MONUC, les FARDC lancèrent l'opération Kimia II. Les FARDC et la MONUC allaient subséquemment mener des opérations contre les FDLR dans le but de protéger les populations et de poursuivre la neutralisation de la menace FDLR sur le sol

¹⁵⁹ Autesserre, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*,..., p.102.

¹⁶⁰ RFI, « En RDC, l'ex-mouvement rebelle CNDP rejoint la majorité présidentielle », accessible à <http://www.rfi.fr/afrique/20101213-rd-congo-ex-mouvement-rebelle-cndp-rebelle-rejoint-majorite-presidentielle>, 13 décembre 2010; Internet; consulté le 21 février 2010.

congolais¹⁶¹. Comme nous allons le voir, notre cadre d'analyse nous a permis de faire ressortir, qu'en raison des évènements de la phase 4, la MONUC influença grandement la dimension militaire de la sécurité et de la stabilité. C'est pourquoi une bonne partie de cette section s'y consacre.

Bien que la MONUC appuyait les FARDC en planification, en appui feu (pour protéger la population), et en logistique, cela n'était pas suffisant. En effet, on fournissait l'équivalent de un dollar par jour de rations pour chaque soldat participant aux opérations conjointes. Un commandant influent des FARDC qui se plaignait à l'auteur de ce mémoire du soutien insuffisant mentionna avec candeur : « Vous voulez que je fasse la guerre? Il y a aura des conséquences ». Ainsi, les FARDC mal payés et mal soutenus, s'en remirent aux pillages pour subsister annulant ainsi l'effet positif sur la population de la tentative d'établissement de l'autorité de l'État. En 2009, on estime que l'opération Kimi II à fait plus de 1,2 millions de déplacés¹⁶². Tant est que la MONUC, sous pressions internes et internationales, dut établir des conditions spéciales pour la prestation de son soutien aux FARDC¹⁶³. Le soutien devint alors conditionnel au bon comportement des unités d'un point de vue du respect des droits l'homme, du droit

¹⁶¹ De la même façon, en mars 2009 la MONUC allait porter assistance au FARDC en lançant conjointement l'opération Rudia II; cette fois contre la LRA dans la région de Dungu.

¹⁶² Organisation des Nations Unies, « Trentième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 4 décembre 2009, para.8.

¹⁶³ Organisation des Nations Unies, « Trentième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 4 décembre 2009, para.1.

international humanitaire et du droit international des réfugiés¹⁶⁴. Ainsi, afin d'obtenir le soutien de la MONUC, les commandants allaient devoir prendre les actions disciplinaires appropriées contre tout contrevenant¹⁶⁵. Ce faisant, la MONUC soutenait en même temps la dimension militaire et la dimension juridique de la sécurité et la stabilité. Encore une fois et malgré la bonne volonté, le manque de ressources appliquées à la dimension militaire (et juridique) vint compliquer la quête de sécurité et de stabilité¹⁶⁶.

Un autre effet de la crise au Nord Kivu fut la paralysie complète du programme de formation des bataillons FARDC de la MONUC. Malgré de nombreux plaidoyers de la part du commandant de la Force de la MONUC et de ses officiers, les FARDC se montrèrent incapables de gérer la crise et en même temps voir aux besoins en instruction et formation de leur propre institution¹⁶⁷. Nonobstant, ceci démontre bien que la MONUC avait bien identifié l'aspect critique que représente la RSS en RDC et qu'ainsi, elle chercha à influencer avec aplomb la dimension militaire de la sécurité et la stabilité.

Pour ce qui est des autres dimensions de la sécurité et la stabilité, la MONUC les a toutes influencées mais avec plus d'assurance que dans la phase précédente. C'est fort

¹⁶⁴ *Ibid.*, para.13.

¹⁶⁵ Organisation des Nations Unies, « Trentième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 4 décembre 2009, para.13 et « Trente-et-unième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 30 mars 2010, para.67.

¹⁶⁶ Organisation des Nations Unies, « Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 30 juin 2009, para.71-74.

¹⁶⁷ Expérience personnelle de l'auteur alors qu'il était déployé au sein de la MONUC en tant qu'Officier de liaison en chef auprès des FARDC de août 2008 à juillet 2009.

de son concept de mission intégrée que la MONUC a pu en faire autant. Par exemple au niveau de la dimension juridique, la MONUC s'efforça d'appuyer, conseiller et former les autorités judiciaires congolaises afin de restaurer l'État de droit¹⁶⁸. Aussi, au niveau de la dimension sociale, la MONUC a « [...] continué d'assurer la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que du retour et de la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées [...]»¹⁶⁹. Enfin, pour la dimension politique, l'implication de la MONUC au niveau de la coprésidence avec le gouvernement congolais de la Commission technique mixte sur la paix et la sécurité en soutien au programme Amani¹⁷⁰ démontre bien son influence. Mais c'est l'élaboration par la MONUC de la stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation dans l'Est de la RDC qui démontre le mieux la tentative d'influence de la MONUC sur l'ensemble des dimensions de la sécurité et stabilité. La stratégie était axée sur les éléments suivants : des interventions politiques et militaires destinées à encourager les groupes armés restants à se dissoudre (dimension politique et militaire); des mesures politiques destinées à promouvoir le respect des engagements (dimension politique); c) des mesures destinées à assurer le rétablissement de l'autorité de l'État (dimension juridique et militaire); et d) l'appui au retour et à la réinsertion des populations touchées par la guerre (dimension sociale)¹⁷¹. Admirablement

¹⁶⁸ Organisation des Nations Unies, « Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 14 novembre 2007, para.24.

¹⁶⁹ Organisation des Nations Unies, « Vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 2 avril 2008, para.45.

¹⁷⁰ Organisation des Nations Unies, « Vingt-sixième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 3 juillet 2008, para.8.

ceci démontre un désir certain d'influencer toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité. Toutefois, nous sommes forcés, encore une fois, de constater un manque de moyens déployés surtout que la stratégie reposait de beaucoup sur le bien vouloir de pays donateurs¹⁷².

Enfin, il serait navrant de passer sous silence l'excellente innovation de la MONUC en matière de protection de la population. En effet, reconnaissant la nature pluridisciplinaire de la tâche, la MONUC créa des équipes conjointes de protection « [...] constituées de fonctionnaires chargés des affaires politiques, des affaires civiles, des opérations de DDR, des droits de l'homme et de la protection des enfants [...] »¹⁷³. En plus d'aider les militaires de la MONUC à comprendre l'environnement dans lequel ils opéraient, ces équipes étaient chargées « [...] d'analyser la dynamique politique et sociale locale afin de rendre les interventions de protection plus efficaces »¹⁷⁴. En septembre 2010, 140 missions d'équipes conjointes de protection furent effectuées et leurs succès furent imités par d'autres missions des Nations Unies¹⁷⁵. Cette seule initiative démontre bien que la MONUC comprenait l'importance d'influencer toutes les

¹⁷¹ Organisation des Nations Unies, « Vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 2 avril 2008, para.36.

¹⁷² *Ibid.*, para 37.

¹⁷³ Organisation des Nations Unies, « Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 27 mars 2009, para.61.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Tobie Whitman, « Joint Protection Teams : A Model for Enhancing Civilian Security », The Institute for Inclusive Security (novembre 2010), p. 1.

dimensions de la sécurité et stabilité; politique, juridique, militaire et sociale.

Comme bilan de la phase 4, nous pouvons affirmer que la MONUC a continué à chercher à influencer toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité. Particulièrement, et en raison des évènements, la MONUC a grandement influencé la dimension militaire. Toutefois, faute de vouloir et de moyens appliqués, les effets sur la population furent mitigés tant le comportement des FARDC fut inadéquat. Aussi, il faut noter la production d'une stratégie pour la sécurité et la stabilisation pour l'Est du pays comme un élément démontrant la recherche d'influence de toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité qui sont imbriquées dans notre modèle conceptuel. Pareillement, en tant qu'initiative extraordinaire, il faut retenir le déploiement des équipes conjointes de protection qui représentent certainement un succès et un exemple à reprendre dans la recherche de la sécurité et stabilité. Enfin, nous devons noter l'erreur grave commise par les Nations Unies et la MONUC dans la catégorisation de Nkunda et son mouvement comme entité simplement criminel. Nous reviendrons sur ce point dans les recommandations du dernier chapitre.

CHAPITRE 4 - CONCLUSION

En sommaire, de sa création à sa terminaison, nous pouvons affirmer que la MONUC a grandement évolué et que son apport sur les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité fut louable. En ce sens elle est un exemple à suivre. Toutefois, nous devons déplorer le manque de ressource mais particulièrement le manque de volonté politique tant à l'international qu'en RDC même¹⁷⁶. L'analyse a donc fait ressortir les succès de la MONUC mais aussi ses échecs. L'observation assidue du désengagement des troupes étrangères en phase 1, le soutien au gouvernement de transition et le soutien des élections en phase 2 et 3 sont des succès indéniables. Cependant, les graves violations aux droits humains sous les yeux des casques bleus, les déboires de l'instauration de l'autorité de l'État dans l'Est de la RDC et les ratés de la RSS sont des échecs. La MONUC, n'est pas la seule responsable pour ces échecs. La communauté internationale, mais aussi les autorités congolaises elles-mêmes, ont une part de responsabilité et c'est la population qui en souffre et qui « [...] attend toujours des dividendes tangibles de la paix, [dans] le respect des principes de la responsabilité et de la transparence par le Gouvernement »¹⁷⁷. Toutefois, c'est la MONUC qui avait le gros de la tâche de part son mandat. Cependant, dans ce domaine, il existe une reconnaissance que l'atteinte des critères de succès dépassait la capacité de la mission¹⁷⁸. Peut-être que les attentes étaient

¹⁷⁶Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable*, p. 14.

¹⁷⁷ Organisation des Nations Unies, «Vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 2 avril 2008, para.81.

trop élevées¹⁷⁹. Ceci étant, la MONUC demeure un modèle car elle fut source d'expérience et elle chercha constamment à influencer toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité; du politique au militaire et du juridique au sociale. Nous pouvons alors affirmer: la MONUC, un succès mitigé mais un modèle sur lequel bâtir.

En prime, ce mémoire aura proposé un modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité et un cadre d'analyse associé. Le modèle sous-entend, au pire des cas, une problématique de nature insurrectionnelle faisant ressortir l'allégeance de la population comme une clef maîtresse pour l'obtention de légitimité des acteurs dirigeants. Le modèle identifie quatre dimensions (le quatuor) : la politique, le militaire, le juridique et le sociale qui doivent toutes être influencées ayant comme objectif l'obtention d'un effet positif sur la population. Un cadre d'analyse a alors été élaboré pour analyser la performance et les accomplissements de la MONUC en RDC. Le cadre d'analyse a pour point de départ les sources de pouvoir ou les centres de gravité que représente le quatuor des dimensions de la sécurité et la stabilité. En évaluant les effets conséquents sur la population, des « capacités réelles déployées » en rapport à chacune des dimensions de la sécurité et la stabilité, nous avons pu affirmer que la MONUC a bien cherché à influencer positivement les quatre dimensions de la sécurité et la stabilité et que par conséquent, elle demeure un modèle sur lequel bâtir.

¹⁷⁸ Organisation des Nations Unies, «Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 14 novembre 2007, para.58.

¹⁷⁹ Alexandra Novosseloff, « Chapitre VII et Maintien de la paix : une ambiguïté à déconstruire », Bulletin du Maintien de la paix no. 100 (octobre 2010), p. 2

En final, mentionnons que le cadre d'analyse proposé pour la stabilité et la sécurité a été utile pour juger de la performance de la MONUC et prouver la thèse. Outre sa simplicité, son avantage est double : il est dérivé d'un modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité et s'inspire de la théorie des centres de gravité. Il serait intéressant de poursuivre son développement. Le cadre d'analyse pourrait alors, peut-être, servir de base pour l'élaboration des missions de sécurité et stabilité mais aussi pour mesurer la performance. Pour ce qui est du modèle conceptuel pour la sécurité et la stabilité proposé dans ce mémoire, il pourrait probablement être utilisé comme outil de prédiction pour la sécurité et la stabilité étatique dans la mesure où les indicateurs sécuritaires et les indicateurs de stabilité seraient extrapolés de façon suffisamment fiable. Davantage de recherche multidisciplinaire serait toutefois requise pour arriver à des résultats satisfaisants.

En conclusion, conforme à l'annonce en introduction, quelques recommandations stratégiques découlent naturellement de l'étude. Premièrement, tel que vue au chapitre 3, le concept de mission intégrée qui regroupe tous les acteurs onusiens sous une même structure de commandement, mérite d'être poursuivi. Ceci est le meilleur moyen de coordonner l'action touchant toutes les dimensions de la sécurité et la stabilité. Deuxièmement, il faut, soit ajuster le niveau d'ambition que les Nations Unies imposent à ses missions de la paix ou soit, leur donner les ressources pour réellement remplir leur mandat. Cela semble bien évident surtout, tel que vu plus haut, qu'il existe une reconnaissance que l'atteinte des critères de succès (qui étaient par exemple conditionnels au retrait de la MONUC) dépasse la capacité des missions déployées. Nous pensons, par

exemple à la Réforme du secteur de la sécurité qui est un élément presque premier dans la recherche de sécurité et stabilité. L'échec ou le peu de succès de la MONUC, du gouvernement congolais et de la communauté internationale est probant dans ce domaine en raison du manque de ressource et surtout, de volonté politique. Troisièmement et dernièrement, il faut traiter toute menace et manifestation de violence organisée comme un acte politique et non comme de la simple criminalité. Les événements qui ont entouré l'insurrection du CNDP en 2008 prouvent l'importance de ce précepte. En reconnaissant l'aspect politique de la chose, le gouvernement, les Nations Unies et la communauté internationale se forceraient à voir la population et ses revendications comme au centre de la problématique. Le centre de la problématique (ou le point d'équilibre) qu'il faut influencer politiquement, militairement, juridiquement et socialement. En final, étant donné la tendance à la mondialisation, nous pourrions nous risquer à extrapoler que de plus en plus, le système international ou la communauté internationale devra tenir compte de toutes les dimensions de la sécurité et de la stabilité afin de résoudre et stabiliser tout conflit. Cela reste à voir comment la tendance sera appliquée.

Annexe A – Phase 1 du déploiement de la MONUC

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées ¹⁸⁰	Capacités requises identifiées ¹⁸¹	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Faire liaison avec les gouvernements impliqués et Élaborer un plan d'action pour le désengagement, agir comme chef de fil à la CMM¹⁸². -Anticiper et comprendre l'environnement politique -Planifier et coordonner le DDRRR 	<ul style="list-style-type: none"> - RSSG¹⁸³ agissant en tant chef de mission et ambassadeur des N.U. et équipes d'appui au CMM pour la planification - Section intégrée civile/militaire DDRRR pour la planification et coordination -Co-localisation du QG CMM et QG MONUC à Kinshasa 	<ul style="list-style-type: none"> - RSSG agissant en tant chef de mission et ambassadeur des N.U. et équipes d'appui au CMM pour la planification - Section intégrée civile/militaire DDRRR pour la planification et coordination - Co-localisation du QG CMM et QG MONUC à Kinshasa non effectué -52 policiers (2002)¹⁸⁵ 	Indirect et positif.
Juridique	-Nil	<ul style="list-style-type: none"> -Un Commissaire de police chargé d'étudier la problématique - Composante de police civile (85 		Nul

¹⁸⁰ Tiré principalement des Résolutions 1279, 1291 et 1355 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

¹⁸¹ Tiré principalement du Huitième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 8 juin 2001, para 89 à 104.

¹⁸² La CMM (Commission Militaire Mixte) était l'intermédiaire de toutes les Parties et était chargé de régler et surveiller la cessation des hostilités sous les auspices de l'accord de Lusaka.

¹⁸³ RSSG : Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies

¹⁸⁵ Organisation des Nations Unies, « Douzième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 18 octobre 2002, para 22.

Militaire	<ul style="list-style-type: none"> -Surveiller l'application de l'Accord (suite au plan de la CMM). -Liaison avec tous les groupes armés -Protéger le personnel et les installations de l'ONU -Surveiller le trafic d'arme dans les zones où la Force est déployée -Protéger la population civile dans les zones où la Force est déployée 	<p>¹⁸⁴pers)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Force de 5 537 militaires, y compris jusqu'à 500 observateurs ou davantage 	<ul style="list-style-type: none"> - Une Force militaire déployé de 4258 soldats (incluant 90 observateurs militaires dans 50 sites)¹⁸⁶ -Un QG intégré civil/militaire à Kinshasa et trois QG intégré de secteur 	Direct seulement dans les endroits où les forces ont été déployées et faible en raison du mandat
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> -Liaison avec la société civile -Surveillance des violations aux droits de l'homme -Faciliter l'aide humanitaire -Communiquer avec la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint) - Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint - Stations radio de la MONUC diffusant partout en RDC 	<ul style="list-style-type: none"> - Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint) - Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint - Bureau d'affaire publique - Radio OKAPI diffuse dans huit studios régionaux et production d'un mensuel 	Direct et faible

¹⁸⁴ Organisation des Nations Unies, « Dixième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 21 février 2002, para 97.

¹⁸⁶ Organisation des Nations Unies, « Douzième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 18 octobre 2002, para 22.

Annexe B – Phase 2 du déploiement de la MONUC¹⁸⁷

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
<p>Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire liaison avec les gouvernements impliqués - Anticiper et comprendre l'environnement politique - Coordonner le DRRR - Aider le gouv congolais de transition dans sa tâche en particulier pour le RSS¹⁸⁸ et la préparation aux élections. - Renforcer la présence en Ituri. 	<ul style="list-style-type: none"> - RSSG¹⁸⁹ agissant en tant que chef de mission et ambassadeur des N.U. - Un bureau conjoint militaire/civil d'analyse et renseignement. - Section intégrée civile/militaire DRRR pour la planification et coordination - Soutenir le Comité international d'accompagnement à la transition en créant trois commissions mixtes avec le Gouvernement de transition et les acteurs internationaux concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> - RSSG agissant en tant que chef de mission et ambassadeur des N.U. - Un bureau conjoint militaire/civil d'analyse et renseignement. - Section intégrée civile/militaire DRRR pour la planification et coordination - Soutenir le Comité international d'accompagnement à la transition en créant trois commissions mixtes: Trois commissions : <ul style="list-style-type: none"> a) Législation de base (y compris la constitution pour la période suivant la transition); b) RSS (y compris la composante de la réforme militaire et du processus de DDR, et maintien de l'ordre dans le domaine de la réforme de la police); c) Élections. - Un groupe de soutien multidisciplinaire à la Commission de pacification 	<ul style="list-style-type: none"> - Indirect et positif. 	

¹⁸⁷ Données tiré principalement des résolutions 1457, 1468, 1484 et 1493 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des deuxième et troisième rapport spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la MONUC ainsi que des treizième, quatorzième et quinzième, rapports du Secrétaire général sur la MONUC.

¹⁸⁸ RSS : Réforme du secteur sécurité.

¹⁸⁹ RSSG : Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
Juridique	-Aider le gouv congolais de transition dans sa tâche en particulier dans le domaine de l'Etat de droit -Coordonner et participer à la protection du gouv de transition en particulier à Kinshasa -Renforcer la présence militaire en Ituri. -Surveiller le trafic d'arme dans les zones où la Force est déployée -Protéger la population civile dans les zones où la Force est déployée -Aider le gouv congolais avec le DDR	-Une équipe spéciale chargée d'aider le gouv. En adition aux forces déjà présentes, entre autre les capacités requises identifiées sont: -Force de 740 militaires, y compris jusqu'à 104 officier de police civile pour former des policiers congolais et coordonner la sécurité du gouv à Kinshasa. -Déployer une brigade de 3800 militaires en Ituri -Déployer deux brigades au Nord Kivu et au Sud Kivu (6500 militaires) -Un QG divisionnaire	de l'Ituri. -Une équipe spéciale chargée d'aider le gouv. - Une Force militaire déployé de 10485 soldats (incluant 564 observateurs) ¹⁹⁰ -Un QG intégré civil/militaire à Kinshasa et trois QG intégré de secteur -Un QG divisionnaire à Kisangani	Marginal
Militaire				Direct seulement dans les endroits où les forces ont été déployées et très faible en raison du mandat
Sociale	-Liaison avec la société civile -Surveillance des violations aux droits de l'homme -Faciliter l'aide humanitaire -Communiquer avec la population	- Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint) - Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint -Une section de droit de l'homme avec un bureau à Kinshasa et 12 dans chacune des provinces - Stations radio de la MONUC diffusant partout en RDC -Fournir un appui logistique aux ONG. -Gérer un programme de projet d'impact rapide (PIR)	- Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint) - Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint - Bureau d'affaire publique - Radio OKAPI diffuse avec 21 émetteurs régionaux et production d'un mensuel à 15 000 exemplaires - Priorité au transport d'aide humanitaire chaque dernière semaine du mois -89 projets d'impact rapide en 2004	Direct et faible

¹⁹⁰ Organisation des Nations Unies, « Troisième rapport spéciale du Secrétaire général sur la MONUC », 16 août 2004.

Annexe C – Phase 3 du déploiement de la MONUC¹⁹¹

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
<p>Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire liaison avec les gouvernements impliqués - Anticiper et comprendre l'environnement politique - Coordonner le DDRRR - Aider le gouv congolais de transition dans sa tâche en particulier pour le RSS¹⁹² et la préparation aux élections. - Fournir l'appui au gouv congolais dans l'organisation des élections 	<ul style="list-style-type: none"> - RSSG¹⁹³ agissant en tant chef de mission et ambassadeur des N.U. - Un bureau conjoint militaire/civil d'analyse et renseignement. - Section intégrée civile/militaire DDRRR pour la planification et coordination - Soutenir le Comité international d'accompagnement à la transition en participant aux trois commissions mixtes avec le Gouvernement de transition et les acteurs internationaux concernés. - Un groupe de soutien multidisciplinaire à la Commission de pacification de l'Ituri. - 15 bureaux électoraux - 9 avions et 13 hélicoptères de transport pour transporter le matériel électoral - Une division électoral 	<ul style="list-style-type: none"> - RSSG agissant en tant chef de mission et ambassadeur des N.U. - Un bureau conjoint militaire/civil d'analyse et renseignement. - Section intégrée civile/militaire DDRRR pour la planification et coordination - Soutenir le Comité international d'accompagnement à la transition en créant trois commissions mixtes: Trois commissions : <ul style="list-style-type: none"> a) Législation de base (y compris la constitution pour la période suivant la transition); b) RSS (y compris la composante de la réforme militaire et du processus de DDR, et maintien de l'ordre dans le domaine de la réforme de la police); c) Élections. - Un groupe de soutien multidisciplinaire 	<p>Direct et grandement positif.</p>	

¹⁹¹ Données tiré principalement des résolutions 1565, 1592, 1596, 1616, 1621, 1628, 1635, 1649, 1669 et 1671 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des des seizième à vingt-et-unième rapports du Secrétaire général sur la MONUC ainsi que du Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 10 et 14 de la résolution 1649 (2005) du Conseil de sécurité, 22 mai 2006.

¹⁹² RSS : Réforme du secteur sécurité.

¹⁹³ RSSG : Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
Politique			à la Commission de pacification de l'Ituri. -Division électorale de 168 agents ¹⁹⁴ -Une équipe spéciale chargée d'aider le gouv.	Marginal
Juridique	-Aider le gouv congolais de transition dans sa tâche en particulier dans le domaine de l'État de droit -Coordonner et participer à la protection du gouv de transition en particulier à Kinshasa -Établir un environnement sûr et pacifique pour la tenue des élections -Surveiller le trafic d'arme dans les zones où la Force est déployée -Protéger la population civile dans les zones où la Force est déployée -Aider le gouv congolais avec le DDR et surveiller le processus. -Aider les FARDC dans leur effort de désarmements des groupes armés étrangers. - Empêcher que le recours à la force de menacer le processus politique	En addition aux forces déjà présentes, entre autre les capacités requises identifiées sont: -Une brigade pour le Katanga (2590 pers) - Une force de EUFOR pour la sécurité de Kinshasa (1100 pers + force de réaction « hors horizon ») - 5 unités de police formée (625 pers) détacher auprès des autorités à titre de conseillers et voir à la formation des policiers congolais - Capacité de collecte des armes et de destruction lorsque requise.	- Une Force militaire déployé de 17 416 soldats (incluant 592 observateurs) ¹⁹⁵ - 300 militaires pour le Katanga (permettant l'envoi d'un bataillon à même les ressources existante) - Une force de EUFOR pour la sécurité de Kinshasa (1100 pers + force de réaction « hors horizon ») -5 unités de police formée (625 pers) -216 fonctionnaires de police pour détacher auprès des autorités à titre de conseillers et voir à la formation des policiers congolais	Direct seulement dans les endroits où les forces ont été déployées et effet grand à Kinshasa mais marginal en ce qui concerne l'augmentation des capacités des FARDC.
Sociale	-Liaison avec la société civile -Surveillance des violations aux droits de	- Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint)	- Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint)	Direct et grand

¹⁹⁴ Zeebroek, *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable*, p. 12.

¹⁹⁵ Organisation des Nations Unies, « Vingt-et-unième rapport du Secrétaire général sur la MONUC », 21 septembre 2006.

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
Sociale	l'homme -Faciliter l'aide humanitaire -Communiquer avec la population	- Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint -Une section de droit de l'homme avec un bureau à Kinshasa et 12 dans chacune des provinces - Stations radio de la MONUC diffusant partout en RDC -Fournir un appui logistique aux ONG. -Programme d'éducation civique	- Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint - Bureau d'affaire publique - Radio OKAPI diffuse dans 80% du territoire congolais -Programme d'éducation civique	

Annexe D – Phase 4 du déploiement de la MONUC¹⁹⁶

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
Politique	<ul style="list-style-type: none"> -Aider le gouv congolais à instaurer un env stable en matière de sécurité - Fournir des conseils en vue du renforcement des institutions et des processus démocratiques aux niveaux national, provincial, régional et local -Aider à l'établissement d'un environnement sûr et pacifique pour la tenue d'élections locales libres et transparentes; 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la MONUC 	<ul style="list-style-type: none"> - Voir organigramme en Annexe E 	Direct et indirect et positif.
Juridique	<ul style="list-style-type: none"> -Aider le gouv congolais de transition dans sa tâche en particulier dans le domaine de l'Etat de droit 	<ul style="list-style-type: none"> -Une équipe spéciale chargée d'aider le gouv. -Programme d'appui au syst pénitenciers -Cellules s'appui à la justice militaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Une équipe spéciale chargée d'aider le gouv. -Un bureau intégré des droits de l'homme -Cellules s'appui à la justice militaire 	Direct et moyen.
Militaire	<ul style="list-style-type: none"> -Surveiller le trafic d'arme dans les zones où la Force est déployée -Protéger la population civile dans les zones où la Force est déployée -Aider le gouv congolais avec le DDR et surveiller le processus. -Aider les FARDC dans leur effort de désarmements des groupes armés étrangers en 	<ul style="list-style-type: none"> En addition aux forces déjà présentes, entre autre les capacités requises identifiées sont: -En tout 2785 militaires et deux unités de police formées. -Capacité de planification et soutien logistique dont un aérodrome à Dungu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une Force militaire déployé de 19815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 policiers et 1050 policiers d'unité formée¹⁹⁷ - 200 instructeurs tanzaniens pour la formation des FARDC -Contrats et transport du soutien logistique 	Direct seulement dans les endroits où les forces ont été déployées et effet peu positif à

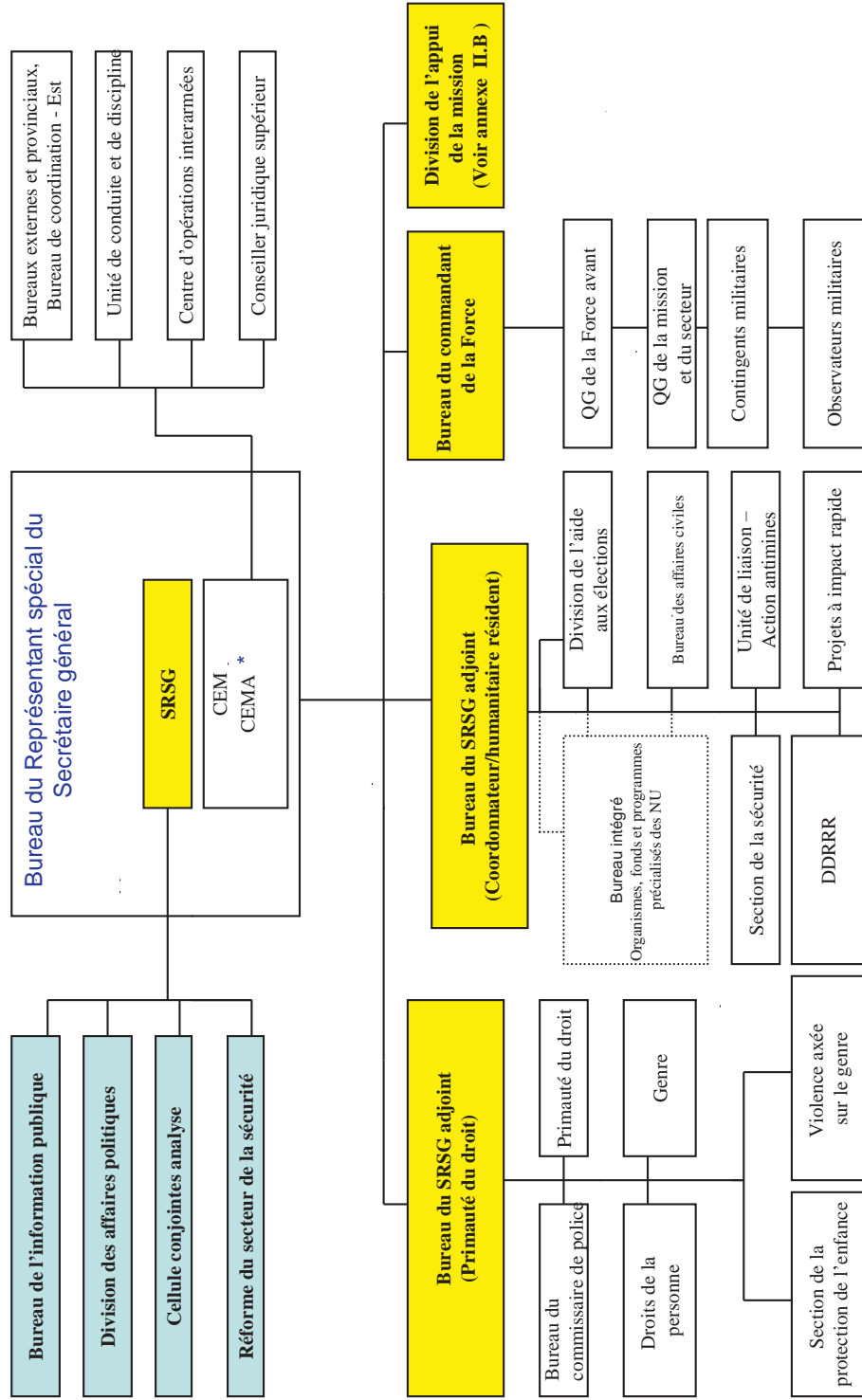
¹⁹⁶ Données tiré principalement des résolutions 1736, 1756, 1794, 1804, 1843, 1856 et 1906 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des vingt-troisième à trente-et-unième rapports du Secrétaire général sur la MONUC ainsi que du Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC, 21 novembre 2008.

¹⁹⁷ Résolution 1906 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 19 décembre 2009.

Dimensions	Aptitudes critiques identifiées	Capacités requises identifiées	Capacités réelles déployées	Effet sur la population
Militaire	<p>conduisant des opérations conjointes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empêcher que le recours à la force de menacer le processus politique - Assurer une formation de base aux FARDC, y compris dans le domaine des droits de l'homme, du droit international humanitaire, de la protection de l'enfance et de la prévention des violences sexistes, à divers membres et à des unités des brigades intégrées des FARDC déployées dans l'est - Continuer à développer les capacités de la Police nationale congolaise et des organismes connexes de maintien de l'ordre conformément aux normes et critères internationalement reconnus en matière de droits de l'homme, de proportionnalité du recours à la force et de justice pénale, y compris la prévention, l'investigation et la poursuite des cas de violence sexuelle, en menant des actions d'assistance technique, de formation et d'appui à l'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de collecte des armes et de destruction lorsque requise. - Un cadre d'instructeur et de camps d'entraînement 	<ul style="list-style-type: none"> - Un aérodrome construit et opéré à Dungu 	<p>l'égard des exactions commises par les FARDC lors des opérations.</p>
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison avec la société civile - Surveillance des violations aux droits de l'homme - Faciliter l'aide humanitaire - Communiquer avec la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint) - Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint - Une section de droit de l'homme avec un bureau à Kinshasa et 12 dans chacune des provinces - Stations radio de la MONUC diffusant partout en RDC - Fournir un appui logistique aux ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Section des affaires civiles (incluant implication du RSSG ou son adjoint) - Un département des affaires humanitaires dirigées par un RSSG adjoint - Bureau d'affaire publique - Radio OKAPI diffuse dans 80% du territoire congolais - 10 équipes de protection conjointe 	<p>Direct et grand</p>

Annexe E

ORGANIGRAMME DE LA MONUC



Source: Bryan Bailey, « Opérations de soutien de la paix – Défis : Étude de cas - Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) », présentation PowerPoint donner dans le cadre du Cours sur les opérations de l’Armée de terre, 2011.

BIBLIOGRAPHIE

Accord global et inclusif sur la transition en RDC, Signé à Pretoria (République d’Afrique du Sud) le 17 décembre 2002.

Afoaku, Osita. « Congo’s Rebels : Their Origins, Motivations and Strategies », extrait de *The African Stakes of the Congo War*, sous la direction de John F. Clark, Etats-Unis : Palgrave Macmillan, 2002.

AFP, « Thousands rally in Egypt to urge new government », accessible à http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hnREfu7HG_mbW-79R4s9x3f_SuVg?docId=CNG.f9f82e4f5d521c057b12f83ab9cdd858.c71, Internet; consulté le 28 février 2011.

Aoi, Chiyuki, Cedric De Coning, et Ramesh Chandra Thakur. *Unintended Consequences of Peacekeeping Operations*, Tokyo: United Nations University Press, 2007.

Autesserre, Séverine. *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*, États-Unis: Cambridge University Press, 2010.

Bahimi, Lakhdar et autres. *Rapport du Groupe d’étude sur les opérations de paix de l’Organisation des Nations Unies*, New York: 21 août 2000.

Baldwin, David A. « The Concept of Security », *Review of International Studies*, 23, 5–26, 2007.

Betz, Michelle. « Radio as a peacebuilder: a case study of Radio Okapi in the DRC », *The Great Lakes Research Journal*, vol 1, décembre 2004.

Braeckman, Colette. «Guerre sans vainqueurs en République démocratique du Congo », *Le Monde diplomatique*; accessible à <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/04/BRAECKMAN/15007>, consulté le 4 février 2011.

Canada. Ministère de la Défense nationale. B-GJ-005-000/FP-002. Publication interarmées des forces canadiennes : Doctrine militaire canadienne, Ottawa : MDN Canada, 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Stratégie de Défense, le Canada d’abord*, Ottawa : MDN Canada, 2008.

Canada. Ministère de la Défense nationale. B-GL-323-004/FP-003. *Counter-Insurgency Operations*, Ottawa : MDN Canada, 2008.

Charte des Nations Unies, préambule.

CIA - the World Factbook. « Congo, Democratic Republic of the » accessible à <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cg.html>; Internet; consulté le 8 février 2011.

Clark, John R. *The African Stakes of the Congo War*, New York : Basingstoke, 2002.

Clausewitz, Carl von. *De la guerre*. Traduction intégrale par Denise Naville, Paris: Les Éditions de Minuit, 1955.

COJESKI. « Les opérations UMOJA WETU et KIMYA II, du pareil au même : Analyse contextuelle de la gouvernance sécuritaire dans le Kivu », Bukavu: 2009.

Concertation chrétienne pour l’Afrique centrale et Great Lakes Advocacy Network. « MONUC in the DRC: strengthen its mandate, denounce the warmongers », 2003.

Département des opérations de maintien la paix et Département de l'appui aux missions. *Opérations de maintien de paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, O.N.U.: 2008.

Eikmeier, Dale C. « Center of Gravity Analysis », États-Unis: Military Review, juillet-août 2004.

États-Unis. Headquarters Department of the Army. FM 3-24. *Counterinsurgency*, Washington: Headquarters Department of the Army, 2006.
Fighting War », *International Peacekeeping* 14, n° 2, avril 2007.

French, Howard W. *A Continent for the Taking : The Tragedy and Hope of Africa*, Etats-Unis : Vintage, 2005.

Grand dictionnaire terminologique. Accessible à http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp; Internet.

Grignon, François. «Elements of a new Strategy to Disarm the LRA », International Crisis Group, accessible à <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/uganda/elements-of-a-new-strategy-to-disarm-the-lra.aspx>; Internet: consulté le 18 février 2011.

Groupe de recherche et d’information sur la paix et la sécurité. « Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo », accessible à <http://www.grip.org/bdg/g1701.html>; Internet: consulté le 9 février 2011.

Guéhenno, Jean-Marie. "Le maintien de la paix robuste : Obtenir un consensus politique et renforcer la structure de commandement et contrôle.", Bulletin du maintien de la paix, no 98, mars 2008.

Handel, Michael I. *Masters of War: Classical Strategic Thought*, 3e édition, États-Unis: Frank Cass, 2001.

Hugon, Phillippe. *Amazon.Com: African Geopolitics*, trad. de Steven Rendall, États-Unis : Markus Wiener Pub, 2008.

Human Right Watch. « ONU: L'intervention des forces de maintien de la paix au Congo doit être axée sur la protection des civils » (23 décembre 2009), accessible à <http://www.hrw.org/fr/news/2009/12/23/onu-lintervention-des-forces-de-maintien-de-la-paix-au-congo-doit-tre-ax-e-sur-la-pr>; Internet; consulté le 16 mars 2011.

International Crisis Goup, «LRA: A Regional Strategy beyond Killing Kony », accessible à <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/uganda/157-lra-a-regional-strategy-beyond-killing-kony.aspx>; Internet: consulté le 18 février 2011.

International Refugee Rights Initiative and Social Science Research Council. *Who Belongs Where? Conflit, Displacement, Land and Identity in North Kivu, Democratic Republic of Congo*, Citizenship and Displacement in the Great Lakes Region, Working Paper No.3, Édition électronique: mars 2010.

International Rescue Committee. “Measuring Mortality in the Democratic Republic of Congo”, 2007.

Jamet, D. « La République démocratique du Congo et les difficultés d’accéder à la démocratie », Toronto: travail rédigé dans le cadre du Cours de commandement et d’état-major, Collège des Forces canadiennes, 2005.

Jane’s Information Group. "Congres National Pour La Defense Du Peuple (CNDP) (Democratic Republic of Congo) - Jane's World Insurgency and Terrorism." accessible à <http://www.janes.com/articles/Janes-World-Insurgency-and-Terrorism/Congres-National-pour-la-Defense-du-Peuple-CNDP-Democratic-Republic-of-Congo.html>; Internet; consulté le 18 février 2011.

Machiavel, Nicolas. *La Prince (French Edition)*, Édition électronique: Édition Kindle, 1532.

Moore, P. « China’s role in Africa : Reconsidering the Facts in Sierra Leone, The Democratic Republic of the Congo and Sudan », Toronto: travail rédigé dans le cadre du Cours de commandement et d’état-major, Collège des Forces canadiennes, 2008.

Nagl, John A. *Counterinsurgency Lessons from Malaya and Vietnam : Learning to Eat Soup with a Knife*, éd. électronique Kindle, États-Unis: Praeger Publishers, 2002.

Novosseloff, Alexandra. « Chapitre VII et Maintien de la paix : une ambiguïté à déconstruire », Bulletin du Maintien de la paix no. 100 : octobre 2010.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). “Rapport sur le développement humain 2010 : La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain”, édition du 20^e anniversaire du RDH, États-Unies : Publication des Nations Unies, 2010.

Prendergast, John. «End this African Horror Story », International Crisis Group, accessible à <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/uganda/end-this-african-horror-story.aspx>; Internet; consulté le 18 février 2011.

Reyntjens, Filip. *La Guerre Des Grands Lacs: Alliances Mouvantes Et Conflits Extraterritoriaux En Afrique Centrale*, Montréal : L'Harmattan, 1999.

Reyntjens, Filip. *The Great African War: Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*, États-Unis: Cambridge University Press, 2010.

RFI. « En RDC, l'ex-mouvement rebelle CNDP rejoint la majorité présidentielle », accessible à <http://www.rfi.fr/afrique/20101213-rd-congo-ex-mouvement-rebelle-cndp-rebelle-rejoint-majorite-presidentielle>, 13 décembre 2010; Internet; consulté le 21 février 2010.

Ritchie, Robert T. «Stabilization in the Afghanistan Counter-Insurgency: Assessing the Comprehensive approach in the Kandahar province», Toronto: travail rédigé dans le cadre du Cours de commandement et d'état-major, Collège des Forces canadiennes, 2010.

Ross, Will. «On the trail of DR Congo's 'cursed' gold », BBC News; accessible à <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4604627.stm>; Internet: consulté le 8 février 2011.

Routledge. *Regional Survey of the World : Africa South of the Sahara 2003*, États-Unis: Routledge, 2002.

Rubin, Jennifer. « Two choices in the Middle East: Libya and Morocco », Washington Post : Right Turn (blog), accessible à http://www.washingtonpost.com/blogs/right-turn/post/two-choices-in-the-middle-east-libya-and-morocco/2011/03/04/ABT2WHS_blog.html; Internet; consulté le 14 mars 2011.

Strange, Joe et Richard Iron. « Understanding centers of gravity and critical vulnerabilities », États-Unis: Military Review, 2004

Stratfor Global Intelligence. « Sudan: Ugandan Rebel Enters DRC », accessible à http://www.stratfor.com/sudan_ugandan_rebel_enters_drc; Internet; consulté le 21 février 2011.

Stratfor Global Intelligence. Accessible à <http://www.stratfor.com/>; Internet; consulté le 21 février 2011.

Swing, William Lacy. « The United Nations Mission in the Democratic Republic of Congo : Experiences and Lessons », Institute for Security Studies- Situation Report: 23 novembre 2007.

Tedom, Alain Fogue, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris: L'Harmattan, 2008.

The Economist Online. « A war of money as well as bullets », accessible à <http://www.economist.com/node/11402695>; Internet; consulté le 6 mars 2011.

Tull, Denis M. « Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and

Turner, Thomas Bourne. *The Congo Wars: Conflict, Myth and Reality*, XXXXXXXX: Zed Books, 2007.

Tzu, Sun. *L'Art De La Guerre (French Edition)*, édition électronique Kindle, 2010.

United Nations Operation in the Congo. "Republic of the Congo ONUC Mandate.", accessible à <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/onucM.htm>; Internet; consulté le 4 février 2011.

United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo. "MONUC Mandate - United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo.", accessible à <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/monuc/mandate.shtml>; Internet; consulté le 9 février 2011.

United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo. "United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUC).", accessible à <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/monuc/> consulté le 26 janvier 2011.

Voice of America News. « Egypt's Military Takes Charge Facing Demands for Democratization », accessible à <http://www.voanews.com/english/news/middle-east/Egypt-Military-Takes-Charge-Facing-Demands-for-Democratization-116031009.html>, Internet; consulté le 28 février 2011.

Waugh, Colin M. *Paul Kagame and Rwanda: Power, Genocide and the Rwandan Patriotic Front*, États-Unis: McFarland & Company, 2004.

Whitman, Tobie. « Joint Protection Teams : A Model for Enhancing Civilian Security », The Institute for Inclusive Security : novembre 2010.

Wikipédia. "Coltan - Wikipédia.", accessible à <http://fr.wikipedia.org/wiki/Coltan>; Internet; consulté le 08 février 2011.

Wikipedia. "Democratic Republic of the Congo - Wikipedia, the Free Encyclopedia." accessible à http://en.wikipedia.org/wiki/Congo-Kinshasa#Political_crisis_.281960.E2.80.931965.29; Internet; consulté le 4 février 2011.

Wikipédia. "Deuxième Guerre Du Congo - Wikipédia." accessible à http://fr.wikipedia.org/wiki/Deuxi%C3%Aame_guerre_du_congo; Internet; consulté le 26 janvier 2011.

Wikipédia. "Forces Démocratiques De Libération Du Rwanda - Wikipédia." Accessible à <http://fr.wikipedia.org/wiki/FDLR>; Internet; consulté le 7 février 2011.

Wikipédia. "Interahamwe - Wikipédia.", accessible à <http://fr.wikipedia.org/wiki/Interahamwe>; Internet; consulté le 7 février 2011.

Wikipédia. "Mouvement De Libération Du Congo - Wikipédia.", accessible à http://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_de_lib%C3%A9ration_du_Congo; Internet; consulté le 14 février 2011.

Wikipedia. "National Congress for the Defence of the People - Wikipedia, the Free Encyclopedia.", accessible à http://en.wikipedia.org/wiki/National_Congress_for_the_Defence_of_the_People; consulté le 17 février 2011.

Wikipédia. "Paul Kagame - Wikipédia., accessible à http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Kagame; Internet; consulté le 9 février 2011.

Zeebroek, Xavier et Wolf-Christian Paes. " Étude sur la prolifération des armes légères en République Démocratique du Congo." Réalisée à la demande du PNUD pour le projet « Reconstruction Communautaire, Réinsertion des Ex Combattants et Réduction des Armes Légères en République Démocratique du Congo », avril 2010.

Zeebroek, Xavier. « *La Mission des Nations-Unies au Congo: le Léviathan du maintien de la paix* », dans Trefon Theodore, Réforme au Congo: attentes et désillusions, Harmattan : Paris, 2009.

Zeebroek, Xavier. «La fin du bras de fer autour du Congo ? », accessible à <http://www.operationspaix.net/La-fin-du-bras-de-fer-autour-du>; Internet; consulté le 18 janvier 2011.

Zeebroek, Xavier. *La mission des Nations Unies au Congo : Le laboratoire de la paix introuvable*, Les Rapports du GRIP, Bruxelles: Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 2008.

Documents des Nations Unies

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1258, 6 août 1999.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1279, 30 novembre 1999.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1291, 24 février 2000.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1355, 15 juin 1999.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1445, 4 décembre 2002.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1468, 20 mars 2003.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1484, 30 mai 2003.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1493, 28 juillet 2003.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1565, 1^{er} octobre 2004.

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 1794, 21 décembre 2007.

Deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC, 27 mai 2003.

Troisième rapport spécial du Secrétaire général sur la MONUC, 16 août 2004.

Huitième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 8 juin 2001.

Douzième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 18 octobre 2002.

Treizième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 21 février 2003.

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 17 novembre 2003.

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 15 mars 2005.

Vingtième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 28 décembre 2005.

Vingt-et-unième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 13 juin 2005.

Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 10 et 14 de la résolution 1649 (2005) du Conseil de Sécurité, 22 mai 2006.

Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 21 septembre 2006.

Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 14 novembre 2007.

Vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 2 avril 2008.

Vingt-sixième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 3 juillet 2008.

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 27 mars 2009.

Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 30 juin 2009.

Trentième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 4 décembre 2009.

Trente-et-unième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 30 mars 2010.